

Mission d'assistance technique de l'USFS pour l'élaboration du guide de planification des zones d'extractions USAID/CARPE

Tri-national Sangha (TNS) Paysage, République du Congo;
Dja-Minkebe-Odzala Tri-national (TRIDOM) Paysage, Cameroon; and
Ituri-Epulu-Aru Paysage, République Démocratique du Congo
(18 mai -12 juin, 2009)



Service Forestier des Etats-Unis

Jim Beck
Marc Bosch
Bill Connelly

juin 2009



REMERCIEMENTS

Cette mission d'assistance technique a été réalisée avec l'appui financier de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), au titre du Programme pour l'environnement de la région de l'Afrique centrale (CARPE). Nous tenons à remercier l'USAID/CARPE de soutenir l'assistance technique USFS en République du Congo, au Cameroun et en République démocratique du Congo et à travers tout le bassin du Congo pour la formulation des guides de planification et de l'aménagement de Paysages plus vastes dans la région, ainsi que d'autres zones d'utilisation des terres dans ces Paysages, notamment les zones d'extractions dans le cas de cette mission.

Nous sommes également reconnaissants des efforts déployés par le Ministère de l'Economie forestière (MEF – République du Congo), le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF – Cameroun) et le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT – République Démocratique du Congo), la Wildlife Conservation Society (WCS) et le World Wildlife Fund (WWF) pour accueillir notre mission ; enfin, nous tenons à remercier ceux qui ont participé avec tant d'enthousiasme aux nombreuses réunions, visites de sites et autres séances de travail, sans lesquels ces travaux n'auraient été ni possibles ni productifs.

Table des matières

A. Sigle.....	1
B. Résumé analytique	2
C. Introduction	3
D. Questions, constatations et recommandations	5
D.1 Question 1 - Contrôle du braconnage et autres activités de chasse et de commerce illicites	5
D.2 Question 2 - Engagement et responsabilisation communautaires et pressions exercées par l'immigration	7
D.3 Question 3 – Etat, rassemblement, et distribution de l'information sur les ressources	9
D.4 Question 4 - Etat de la planification de Paysage – une vision claire du rôle des ERZ au niveau du Paysage	12
D.5 Question 5 - Défis en matière de gouvernance, capacité et efficacité des systèmes gouvernementaux	14
D.6 Question 6 - Aspects techniques des pratiques d'extraction des ressources	16
D.6.1 Question 6.1 - Aspects techniques des pratiques de gestion forestière et accès routière.....	16
D.6.2 Question 6.2 - Aspects techniques des pratiques de chasse safari	19
D.6.3 Question 6.3 - Aspects techniques des pratiques d'exploitation minière....	20
D.7 Question 7 – Rôle et impacts des marchés mondiaux	22
D.8 Question 8 - Partenariats de gestion des ressources naturelles pour répondre aux objectifs communs et surmonter les difficultés d'exécution	23
E. Etapes suivantes	26
E.1 Guide de planification de zones d'extractions.....	26
E.2 Engagement futur possible de l'USFS concernant les questions de zones d'extractions.....	26
F. Annexes	27
F.1 Termes de référence.....	27
F.2 Itinéraire.....	32
F.3 Listes des contacts	36
F.4 Page Récapitulative de la Mission ERZ	41

A. Sigle

AAC	Assiette Annuel de Coupe
AP	Aires protégées
CARPE	<i>Central Africa Regional Program for the Environment</i>
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
COMIFAC	Commission pour les forêts d'Afrique centrale
COVAREF	Comité de Valorisation des Ressources Fauniques
CPF	Comité de Paysans Forestier
RDC	République démocratique du Congo
EIE	Etude d'impact sur l'environnement
EIR	Exploitation forestière à impact réduit
ERZ	<i>Extractive Resource Zone</i>
FLEGT	<i>Forest Law Enforcement, Governance, and Trade</i>
FSC	<i>Forest Stewardship Council</i>
GDF	Gestion durable des forêts
GRN	Gestion des ressources naturelles
GRNBC	Gestion des ressources naturelles à base communautaire
MECNT	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
MEF	Ministère de l'Economie Forestière
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
ONG	Organisation non gouvernementale
PFBC	Partenariat forestier du bassin du Congo
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PSE	Paiement des services des écosystèmes
REDD	Réduction des émissions causées par la déforestation et la dégradation forestière
S&E	Suivi et évaluation
SIG	Systèmes d'information géographique
TNS	Tri-national Sangha
TRIDOM	Dja-Minkebe-Odzala Tri-national
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international
USFS	Service forestier des Etats-Unis
WCS	<i>Wildlife Conservation Society</i>
WWF	<i>World Wildlife Fund</i>

B. Résumé analytique

Une équipe du Service forestier des Etats-Unis a été mobilisée en mai 2009 afin d'aider l'Agence des Etats-Unis pour le développement international/ *Central Africa Regional Program for the Environment* (USAID/CARPE) à formuler des recommandations pour faciliter l'engagement des partenaires CARPE à l'égard des efforts de planification dans les zones d'extractions (ERZ) que renferment les Paysages du Partenariat forestier du bassin du Congo (PFBC). Les leçons tirées et les informations rassemblées par cette mission éclaireront le guide de planification des ERZ. Ce guide fournira des informations aux partenaires CARPE qui leur permettront de planifier leurs propres activités relatives à la gestion des ressources naturelles des ERZ situées dans les Paysages PFBC. Le guide de planification des ERZ sera le quatrième guide d'une série de guides sur la planification et de l'aménagement des terres qui sont élaborés par l'USFS à l'intention du programme CARPE et de ses partenaires.

L'équipe s'est rendue sur le terrain pour visiter des sites et elle a conduit des entretiens avec des représentants des organisations non gouvernementales (ONG), des ministères gouvernementaux et des communautés dans les Paysages Tri-national Sangha (TNS), Tri-national Dja-Minkebe-Odzala (TRIDOM) et l'Ituri-Epulu-Aru en République du Congo, au Cameroun et en République Démocratique du Congo (RDC).

Pendant la durée de la mission, l'équipe a identifié les questions primordiales suivantes :

- Contrôle du braconnage et autres activités de chasse et de commerce illicites
- Engagement et responsabilisation communautaires et pressions exercées par l'immigration
- Etat, rassemblement et distribution de l'information sur les ressources
- Etat de la planification du Paysage – une vision claire du rôle des ERZ au niveau du Paysage
- Défis en matière de gouvernance, capacité et efficacité des systèmes gouvernementaux
- Aspects techniques des pratiques d'extraction des ressources
- Rôle et impacts des marchés mondiaux
- Partenariats de gestion des ressources naturelles pour répondre aux objectifs communs et surmonter les difficultés d'exécution

Pour chacune des questions ci-dessus, l'équipe formule des constatations et propose des recommandations sur les mesures que devraient prendre les ONG partenaires du CARPE, les agences gouvernementales, l'industrie d'extraction du secteur privé et les groupements communautaires.

Au cours des prochaines étapes, l'USFS :

- Disséminera ce rapport de mission à des fins de commentaires et d'action ;
- Préparera et distribuera la première ébauche du guide de planification des ERZ pour obtenir les commentaires des partenaires du CARPE et autres parties intéressées ; et finalement,
- Disséminera la première version du guide de planification des ERZ à l'usage des partenaires du CARPE.

C. Introduction

Contexte

Le Service forestier des Etats-Unis (USFS), par le biais de son Bureau des Programmes internationaux, est un partenaire d'exécution du Programme pour l'environnement de la région de l'Afrique centrale (CARPE) sous l'égide de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), fournissant ainsi une assistance technique et en matière de renforcement des capacités en vue d'améliorer la gestion des forêts du bassin du Congo. Afin d'orienter cette assistance tout en s'appuyant sur les forces relatives de l'agence, l'USFS a concentré ses efforts sur les processus de planification et de l'aménagement des terres dans le cadre des Paysages du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)/ CARPE. Ces Paysages ont été sélectionnés en raison de leur importance en matière de biodiversité et de conservation et ils servent de base pour la conservation régionale et l'utilisation durable des ressources naturelles. Ces Paysages regroupent tout un éventail de parcs nationaux et autres aires protégées, des concessions forestières et minières actuelles et futures, des villages et établissements humains, ainsi que les zones environnantes dont sont tributaires les communautés pour leurs ressources et moyens de subsistance quotidiens.

Aux Etats-Unis, le mandat polyvalent de l'USFS pour la gestion des forêts domaniales et prairies nationales exige une planification qui incorpore des stratégies de conservation pour assurer la durabilité écologique, ainsi que des possibilités d'utilisation des ressources afin de contribuer à la durabilité économique et sociale. S'appuyant sur cette expérience, l'USAID/CARPE a demandé à l'USFS d'élaborer des processus de planification et des guides pour la planification du Paysage polyvalente, ainsi que pour les trois zones d'utilisation différentes identifiées au sein de ces Paysages : les aires protégées (AP), les zones de gestion des ressources naturelles à base communautaire (GRNBC) et les zones d'extractions (ERZ). L'USFS est en train d'établir ces guides de planification et continue de perfectionner les processus et modèles avec la collaboration des partenaires des Paysages PFBC et des gouvernements des pays hôtes.

Ce rapport décrit le processus ainsi que les questions, constatations et recommandations dégagées pendant cette deuxième mission qui s'est concentrée sur la planification des zones d'extractions.

Planification des zones d'extractions

Les ERZ englobent les concessions forestières, les grandes plantations forestières et agricoles privées, les zones d'exploitation minière, d'hydrocarbures et de chasse safari. La contribution de l'USFS et le thème central du guide viseront à aider les parties prenantes à participer convenablement à la planification et la gestion d'un site ERZ afin que les opérations d'extraction, les activités en rapport, et tout type de plan de gestion des concessions favorisent la durabilité à long terme de la zone. De plus, le guide encouragera les efforts des partenaires CARPE en faisant part des leçons apprises à travers tout le bassin du Congo et suscitera une stratégie d'engagement reposant sur l'avantage comparatif des partenaires CARPE.

De manière générale, chaque pays du bassin du Congo a articulé son propre processus de planification des ERZ, bien que les règlements d'exécution se situent à des niveaux d'achèvement variables. L'USFS aidera les équipes des Paysages PFBC et autres parties

prenantes à participer à la planification et gestion des activités des zones d'extraction afin qu'elles respectent et favorisent les objectifs de la planification du Paysage. A cette fin, l'USFS a engagé une équipe d'assistance technique pour travailler en collaboration avec plusieurs partenaires des Paysages PFBC en vue d'élaborer un guide de planification pour les ERZ.

Objectifs de la mission

- Elaborer une version préliminaire du guide de planification des ERZ qui fournissent aux partenaires de Paysages les processus et outils nécessaires pour planifier et gérer convenablement une ERZ afin que les opérations d'extraction qui y sont menées contribuent à la durabilité économique, écologique et sociale à longue échéance.
- Faire part des questions primordiales, des constatations et des recommandations dégagées par l'équipe USFS aux partenaires de Paysages.

Méthodes

L'équipe USFS a évalué les conditions existantes, l'état des informations, les menaces et les défis, ainsi que les possibilités qui se présentent dans les ERZ du bassin du Congo en vue de fournir des suggestions sur les processus de planification. La définition des tâches de cette mission figure en détail à l'annexe F.1.

Des informations importantes ont été recueillies à travers toute une gamme d'approches, notamment :

- Des réunions de rassemblement et d'échange d'informations, au niveau central, régional et local, avec du personnel des ministères des forêts et de l'environnement des pays hôtes, des représentants des compagnies d'exploitation forestière, du personnel de diverses ONG et un guide safari.
- Des visites de sites au sein des Paysages PFBC en vue de mieux comprendre les activités qui se déroulent dans les sites ERZ et les approches des partenaires CARPE à l'égard de la planification de ces sites.

L'annexe F.2 présente dans les grandes lignes les réunions qui ont eu lieu et les sites qui ont été visités. L'annexe F.3 énumère les prises de contact pendant la durée de la mission. Les messages essentiels transmis aux partenaires pendant les réunions d'échange d'informations sont récapitulés à la page de présentation de la mission ERZ à l'annexe F.4.

Les sections D et E du rapport présentent les questions fondamentales, les constatations et les recommandations dégagées par l'équipe ERZ de l'USFS, ainsi que les étapes suivantes proposées pour la participation de l'USFS dans ce domaine.

D. Questions, constatations et recommandations

D.1 Question 1 - Contrôle du braconnage et autres activités de chasse et de commerce illicites

CONSTATATIONS

Ce qui marche :

- Le fait que pratiquement toutes les parties reconnaissent et admettent que le braconnage est le défi le plus important dans le cadre de la gestion de la conservation des ressources au niveau du sol dans ces Paysages.
- Il est visible que les communautés locales et les gouvernements nationaux se rendent pleinement compte des avantages résultant des efforts de lutte contre le braconnage et des efforts de conservation des forêts et de la faune.
- Des efforts d'éducation élémentaire en matière de conservation (y compris des missions de lutte contre le braconnage) menés avec les communautés locales (réunions, ateliers, affiches, documents, diffusion à la radio) sont en train d'être déployés pour sensibiliser davantage les adultes et les enfants aux lois concernant la chasse et la conservation de la faune et aux raisons pour lesquelles ces lois sont importantes.
- Des structures de base sont en place en République du Congo et au Cameroun pour limiter le braconnage à l'intérieur et à la périphérie des parcs nationaux, des rondes étant effectuées par les écogardes pour lutter contre le braconnage. Dans une grande mesure, les tâches des écogardes sont en train d'être coordonnées et soutenues par toutes les parties – gouvernements, ONG et entreprises, en fonction de leurs capacités. Il existe aussi des gardes anti-braconnage employés en RDC dans certains parcs nationaux.
- Des études sur l'importance de la viande de chasse gibier légale/illégale dans la société et l'économie sont en cours de réalisation. Ces études, conjuguées avec des inventaires fauniques effectués dans les principales zones de chasse, commencent à fournir des informations sur la durabilité des pratiques de chasse actuelles à l'égard de la faune/ressource en viande gibier.
- A titre de comparaison, le système judiciaire Camerounais semble être assez positif dans les poursuites pour braconnage et exécution des jugements.

Ce qui ne marche pas :

- Sur le terrain, les moyens de lutte contre le braconnage sont nettement insuffisants (effectifs et soutien) pour relever ce défi dans certaines zones (voire la plupart).
- D'après des descriptions sur le braconnage, les braconniers travaillent en réseaux bien organisés et équipés, opérant à une échelle "industrielle" et internationale, et ils sont considérés comme aussi impitoyables qu'une "mafia".
- Les activités, nouvelles ou en expansion, d'exploitation/produits forestiers, de chasse safari, de plantations agro-industrielles et d'installations minières dans la forêt peuvent favoriser le braconnage en permettant aux braconniers d'utiliser les réseaux routiers. Les contrôles d'accès à ces routes sont manifestement insuffisants pour empêcher l'utilisation de ces routes à des fins de braconnage.
- Pour toute une multitude de raisons, de nombreuses lois importantes régissant la faune ne sont pas parfaitement appliquées et, lorsque des efforts pour les faire appliquer se

traduisent par l'arrestation de présumés coupables, les condamnations pour ces violations ne sont pas toujours convenablement portées à exécution.

- Malgré la reconnaissance universelle du besoin de sources de protéines en remplacement de la chasse et du braconnage, le développement d'entreprises à l'échelle requise n'a toujours pas lieu. Les partenaires des secteurs public et privé ne semblent toujours pas réussir à bien établir des institutions en mesure de fournir d'autres sources de viande pour leurs employés et parents à charge malgré certains efforts entrepris dans cette direction.
- La durabilité des pratiques de pêche actuelles sur les réserves de poisson dans le fleuve Sangha et autres cours d'eau n'est pas suffisamment évaluée pour déterminer si les pressions de la pêche sont excessives.
- De multiples institutions gouvernementales ne semblent pas avoir parfaitement endossé la prévention du braconnage en tant que responsabilité gouvernementale comme le prouve la complicité anecdotique de responsables gouvernementaux ou militaires dans l'activité de braconnage, ainsi que la lenteur avec laquelle le statut des écogardes financés par les ONG est converti officiellement en fonctionnaires de l'Etat.
- Le financement des salaires et des opérations des écogardes demeure instable dans certaines régions. Là où ce financement est stable, il est en grande partie assuré par des ONG. L'instabilité du financement des écogardes et de leur statut abaisse le moral, la crédibilité à long terme et en conséquence l'efficacité de ces derniers.

RECOMMANDATIONS

Que faire :

- Clarifier le statut et le financement des écogardes – les ministères techniques chargés de la gestion de la faune devront clarifier leurs politiques et calendriers concernant la gestion, le recrutement et/ou la conversion des écogardes actuels en postes de fonctionnaires financés (rémunération et opérations).
- Soutien des capacités techniques et logistiques des autorités chargées de la faune – les partenaires ONG devront continuer à cibler le renforcement des capacités et, là où c'est nécessaire, le soutien logistique aux ministères chargés des ressources fauniques afin que les efforts de lutte contre le braconnage soient efficaces. De plus, ce soutien devra être élargi dans la mesure du possible afin de couvrir le système judiciaire pour que les condamnations pour violations de la loi sur la faune soient réellement exécutées.
- Partenariats pour développer d'autres sources économiques et protéiques – les ministères techniques, les ONG locales et internationales et la communauté des bailleurs de fonds devront promouvoir des programmes complémentaires et amplifiés afin de fournir d'autres sources économiques et protéiques véritables aux communautés ciblées affectées.
- Promouvoir des partenariats pour appliquer les principes de base de la gestion faunique dans les concessions d'extraction – partenariats avec l'industrie d'extraction – les ONG et ministères travaillant en association devront continuer à créer de nouvelles possibilités de partenariat avec l'industrie d'extraction du secteur privé afin de : 1) soutenir les actions des brigades de lutte contre le braconnage dans leur zone d'influence ; 2) contrôler réellement les accès (24 heures sur 24) aux réseaux routiers des concessions privées ; 3) fournir un soutien logistique et subventionné pour assurer régulièrement des sources protéiques autres que la viande gibier à l'intention des travailleurs et, dans la mesure du possible, de leur famille, et 4) soutenir les règlements intérieurs des compagnies

interdisant la chasse pendant les heures de travail, ainsi que le transport d'armes et de gibier dans les véhicules de la compagnie.

- Etablir des partenariats novateurs pour lutter contre les réseaux de braconnage parfaitement organisés – des partenariats et solutions novateurs sont nécessaires pour contrecarrer l'efficacité de la "mafia" de braconniers, rendant ainsi les efforts concomitants plus efficaces pour faire progressivement du braconnage un commerce de moins en moins désirable.
- Elargir les campagnes d'éducation en matière de conservation – il faudra continuer à élargir les efforts d'éducation en matière de conservation avec les communautés locales afin de sensibiliser les adultes et les enfants à l'importance des lois régissant la protection de la faune et à la nécessité de gérer et de conserver de manière durable les ressources naturelles.

D.2 Question 2 - Engagement et responsabilisation communautaires et pressions exercées par l'immigration

CONSTATATIONS

Ce qui marche :

- Les droits des communautés (y compris les groupes semi-nomades/pygmées) à l'utilisation des ressources naturelles (produits forestiers non ligneux - PFNL – et chasse de faune licite à des fins de subsistance) sont de plus en plus reconnus, officiellement approuvés et soutenus par de nombreuses parties prenantes actives dans bien des ERZ (gouvernements, entreprises, ONG).
- L'éducation en matière de conservation, les messages et les activités de sensibilisation sont largement disséminés et compris par de plus grands segments de la communauté
- Il existe de nombreux exemples de cadres gouvernementaux bien établis pour l'organisation de la gouvernance des activités de gestion des ressources naturelles (GRN) au niveau régional, départemental et local qui sont largement reconnus. Ces cadres semblent servir de plate-forme pour des échanges d'information et de points de vue qui peuvent se traduire finalement par des décisions éclairées et judicieuses sur l'extraction des ressources. Par exemple, les processus de planification formulés et mis en œuvre par certaines administrations forestières avec le soutien d'ONG et de concessionnaires forestiers ont permis d'établir des institutions importantes (Comité de concertation, Comité de gestion des ressources naturelles, Comité de paysans forestiers (CPF), Comité de valorisation des ressources fauniques (COVAREF), etc.) pour faciliter un vaste engagement à l'égard des forêts, des questions GRN communautaires connexes et même l'élaboration, la sélection, l'exécution et le suivi et évaluation de micro-projets.
- L'emploi, l'amélioration des soins de santé, le logement, l'éducation, l'électricité, etc., résultant de la présence de l'industrie d'extraction (même à courte durée) sont tout à fait reconnus et très bien soutenus à des niveaux multiples. En outre, les contributions fournies par les concessionnaires forestiers et les opérateurs de safari (soit directement soit par des projets de cahiers de charges) sont en train d'apporter des changements dans la région.
- L'importance des ressources forestières (faune, bois, minerais, autres) pour l'activité économique, y compris les moyens de subsistance à la fois à court ET à long terme, est de plus en plus reconnue par les nombreuses communautés locales consultées.

- Des concessions forestières communautaires sous diverses formes (forêt communautaire, forêt communale) et établies sous des régimes différents ont contribué aux communautés affectées, tout particulièrement au Cameroun.

Ce qui ne marche pas

- Malgré les quelques exemples cités précédemment, l'organisation communautaire générale n'a pas atteint un niveau de participation efficace dans les prises de décisions concernant la gestion des ressources naturelles. Le besoin d'un engagement plus efficace se fait toujours sentir aux divers niveaux et points de participation communautaire (par exemple dans l'attribution des concessions, l'élaboration des plans de gestion, le zonage et la gestion des terroirs de chasse communautaire, les plans de récolte annuelle, l'assiette annuelle de coupe (AAC), etc.).
- L'insuffisance de capacité et de sensibilisation communautaire à l'égard des enjeux, droits et options pour un engagement constructif réduit le dialogue entre les représentants du concessionnaire et les intérêts de la communauté à une liste d'exigences d'enrichissement à court terme qui ne sont ni réalistes ni bénéfiques pour l'amélioration de la communauté à longue échéance. Cette insuffisance de capacité et de sensibilisation empêche de nombreuses communautés locales d'être en mesure d'aborder les problèmes à long terme et perpétue souvent une dépendance à l'égard des "représentants de l'extérieur" (concessionnaires, ministères gouvernementaux, ONG, etc.) pour résoudre les problèmes à leur place.
- Les incohérences du régime foncier (coutumier opposé à administratif) et la confusion du régime compliquent encore davantage les questions et découragent l'engagement communautaire à long terme.
- Les concessions et ONG ont accès à des fonds et des moyens de sophistication qui dépassent de beaucoup les moyens des gouvernements locaux et des communautés locales, ce qui, malgré les meilleurs efforts d'engagement et de renforcement des capacités, risquent de perpétuer davantage cette dépendance à l'égard d'organisations extérieures et reporter à plus tard la prise en charge des responsabilités.
- Bien que ce soit souvent ce que l'on remarque le plus, les avantages socioéconomiques de longue durée fournis par les activités d'extraction industrielle sont limités et ne peuvent pas se substituer aux initiatives de développement et d'entreprise élargies et plus diverses dont le besoin se fait réellement sentir. En outre, l'absence d'autres secteurs de services importants et efficaces (par exemple l'absence de services bancaires entravant les effets multiplicateurs économiques) limitent les avantages économiques des activités d'extraction industrielle dans les zones locales où elles se déroulent.
- Les pressions démographiques, en particulier la présence de réfugiés, écrasent la capacité d'exécution et d'application de plans d'aménagement des terres dans certaines des régions visitées, tout particulièrement dans l'est de la RDC. La dynamique qui suit continue à se produire : les réfugiés et autres agriculteurs à la recherche de terres s'installent dans les concessions forestières pour défricher et faire pousser des cultures temporaires, construire des habitations, planter des cultures permanentes, bâtir des églises et des écoles et, finalement, transformer complètement une concession forestière en une mosaïque de terres agricoles. Ce processus de déboisement se produit souvent avec l'approbation des chefs locaux, mais il réduit la durabilité économique et écologique à

long terme de la concession forestière et de l'utilisation des ressources forestières par la communauté locale.

RECOMMANDATIONS

Que faire :

- Partenariats entre parties prenantes multiples pour encourager l'établissement d'associations communautaires reconnues officiellement – les ONG et la société civile devront continuer à suivre les nombreuses et diverses étapes pour soutenir la création d'associations communautaires durables et reconnues en vue de la planification de l'aménagement des terres et de prises de décision sur la gestion des ressources. Ces travaux devront être assurés avec l'entière participation des autorités locales et traditionnelles, et être soutenus par les autorités gouvernementales régionales et nationales afin de faciliter la reconnaissance officielle et la longévité de ces structures.
- Le rôle continu des ONG à "accompagner" les associations communautaires est indispensable – il est nécessaire de sensibiliser les communautés aux enjeux, droits et options pour un engagement constructif, ainsi que pour le renforcement ciblé des capacités techniques des membres des associations communautaires afin d'assurer que les associations nouvellement créées (ou qui le seront prochainement) continuent d'évoluer pour devenir des institutions de gouvernance GRN reconnues officiellement. Ce besoin est particulièrement urgent pour aider à établir les institutions et assurer la clarté des régimes fonciers, ce qui est nécessaire pour régler les pratiques de gestion forestière et pour la distribution de financements futurs aux communautés par le biais des programmes de Réduction des émissions de la déforestation et de la dégradation forestière (REDD).
- L'utilisation commune à l'échelle nationale et régionale d'associations/projets/régimes de gouvernance modèles à base communautaire pour la gestion des ressources naturelles est nécessaire – d'excellents travaux sont en train d'être menés dans différents pays et localités afin d'engager de manière plus officielle les communautés dans la gestion des ressources naturelles et d'assurer que l'accès aux ressources et aux avantages provenant de ces ressources soit garanti. Il est indispensable de tirer des leçons sur ce qui marche et ce qui ne marche pas pour informer les pays et localités qui en sont au stade naissant.

D.3 Question 3 – Etat, rassemblement, et distribution de l'information sur les ressources

CONSTATATIONS

Ce qui marche :

- Il est couramment reconnu qu'il est important d'obtenir et utiliser des données de qualité, d'assurer la coordination entre les partenaires afin qu'ils bénéficient de leurs avantages comparatifs respectifs pendant la collecte et la gestion des données et de l'échange des connaissances aux divers niveaux et avec les groupes d'intéressés.
- Des données de suivi et d'inventaire de référence portant sur des ressources multiples sont recueillies par les compagnies forestières, les ONG, les exploitants de safari, toujours en principe sous la supervision des ministères techniques.
- Ces données sont rassemblées pour la plupart en tenant compte de leur utilisation finale.
 - Des informations sur les ressources sont obtenues pour faciliter les prises de décision aux différents niveaux et elles portent donc sur : 1) les objectifs

multiples: aspects légaux/réglementaires, commerciaux et autres aspects de planification et de gestion, et 2) divers thèmes : composition des forêts (structure et espèces), faune et conditions d'habitat, produits forestiers non ligneux et situation socioéconomique.

- Des enquêtes et études de suivi des ressources naturelles sont effectuées périodiquement (cycle mensuel/annuel/quinquennal), ainsi qu'en fonction des objectifs fixés
- Les données de suivi sont souvent utilisées pour la gestion d'adaptative.
- De grands concessionnaires sont en train d'établir des jeux d'informations sophistiquées et détaillées pour leurs activités de planification et de gestion. Les ONG sont également en train d'établir des jeux d'informations détaillées concernant leurs activités et la planification des Paysages PFBC.
- L'échange de données et de connaissances se produit dans une certaine mesure entre les institutions nationales et régionales ainsi qu'aux réunions et aux ateliers.
- De nouveaux outils sophistiqués, comme le logiciel CyberTracker pour la constitution d'inventaires de ressources multiples, l'interprétation des images satellite pour le couvert forestier, le type forestier, ainsi que les changements de condition forestière, et les systèmes d'information géographique (SIG) fournissent des informations pour les prises de décision relatives à la gestion forestière. D'autres technologies sont en train d'améliorer l'efficacité des efforts de conservation (Internet, téléphones portables, enregistreurs de données, systèmes de localisation GPS et autres).

Ce qui ne marche pas :

- Une bonne part des données sur certaines ressources ne sont pas suffisamment approfondies, complètes et n'ont pas le niveau de qualité nécessaire, compte tenu de l'importance des décisions qui sont prises (par exemple tailles/indices des populations fauniques, couverture de données suffisante à travers tout le Paysage, capture/consommation de faune, ampleur de l'abattage forestier illicite de petite échelle, etc.).
- Le niveau d'effort du suivi à long terme de l'habitat faunique, de la croissance des arbres et du fonctionnement de l'écosystème forestier est insuffisant pour permettre d'évaluer l'ampleur des changements intervenus dans la composition et la structure des espèces d'arbres dans les forêts du fait des activités d'exploitation forestière industrielle.
- Pour l'essentiel, très peu d'informations sont obtenues sur l'utilisation des produits forestiers non ligneux.
- Les gouvernements semblent disposer d'informations cadastrales limitées et souvent incorrectes ou de qualité médiocre et d'informations géographiques encore plus limitées applicables à la gestion forestière.
- Si beaucoup d'informations sont en train d'être recueillies, il ne semble pas y avoir de structure systématique en place pour la gestion à long terme, le stockage et la distribution publique des données applicables à un Paysage PFBC donné, et encore moins au niveau de la région ou d'une nation dans son ensemble.
- Il ne semble pas y avoir une connaissance suffisante des impacts environnementaux associés aux activités menées dans les ERZ ou de suivi en place pour détecter les changements qui se produisent.

RECOMMANDATIONS

Que faire :

- Des systèmes de génération et de gestion de connaissances forestières complètes sont nécessaires pour le bassin du Congo – dans le cadre peut-être de la prochaine édition du Rapport sur l'état des forêts, le CARPE, apportant son soutien à la Commission pour les forêts d'Afrique centrale, devrait envisager de conduire (ou d'élargir) une enquête pour évaluer quelles sont les informations qui sont en train d'être recueillies par les concessions forestières, les gouvernements et les ONG dans les zones gérées et non gérées pour la production de bois. A partir de cette enquête, le CARPE et la COMIFAC devront chercher à engager les partenaires à la création d'une série de méthodes d'enquête de base, protocoles et partenariats qui pourront être utilisés dans tout le bassin du Congo pour générer des informations exhaustives et standardisées sur les ressources naturelles (bois, faune, produits forestiers non ligneux, minerais, etc.). Elles couvriront les informations de référence, l'état actuel et les tendances des ressources, ainsi que les informations socioéconomiques sur l'immigration, la conversion des terres pour autres utilisations et autres impacts sur la forêt. L'USFS pourrait être un partenaire important dans le cadre de cet effort, les rapports futurs sur l'Etat des forêts et autres activités connexes.
- La poursuite de l'assistance technique et le renforcement des capacités des partenaires gouvernementaux sont essentiels au succès – la COMIFAC, les ministères techniques et les autorités locales bénéficieraient d'une assistance pour articuler des programmes et institutions pour la génération et la gestion de connaissances exhaustives sur les forêts. Une assistance spécialisée aiderait aussi ces gouvernements à assumer leur rôle en surveillant et faisant appliquer les plans par les concessionnaires.
- Des informations sur les ressources au-dessus du sol (flore, faune, carbone, etc.), ainsi que sur les ressources souterraines (minerais, pétrole, gaz) sont nécessaires pour éclairer les processus de planification à grande échelle (Paysage) – dans la mesure du possible, des enquêtes sur les gisements doivent faire partie de toute la planification paysagère initiale afin de reconnaître les possibilités d'exploitation minière au début du processus de planification.
- Bâtir une capacité et effectuer des recherches appliquées rigoureuses pour combler les lacunes de connaissances essentielles qui entravent la prise de décisions optimales. Les exemples de recherche appliquée présentés ci-après pourraient combler ces lacunes :
 - Le suivi des placettes permanentes afin de surveiller la dynamique forestière, notamment les taux de croissance/mortalité des arbres, les taux de réussite de la dissémination et germination des semences, le stockage et flux de carbone sous des régimes de gestion différents, etc. :
 - Les mouvements des grands primates par rapport aux opérations forestières ;
 - La transmission de maladies humaines/animales (par exemple Ebola) ;
 - L'efficacité des approches et actions en matière de gestion (par exemple les efforts de protection de la faune qui réussissent à contrôler le braconnage et à préserver la ressource ?, etc.)
 - Les rapports entre les différentes activités d'extraction
 - Les produits forestiers non ligneux dans les zones exploitées (par exemple impact écologique sur les chenilles et le Sapelli à divers niveaux d'abattage) ;

- L'exploitation forestière en terroirs de chasse safari – est-ce que certaines espèces de gibier bénéficient de pouvoir paître davantage ?
- Assurer la capture d'espèces de gibier dans des conditions soutenables dans les zones de chasse safari.

D.4 Question 4 - Etat de la planification de Paysage – une vision claire du rôle des ERZ au niveau du Paysage

CONSTATATIONS

Ce qui marche :

- Un processus simple de planification et de l'aménagement des terres a été mis en œuvre au Cameroun et a permis d'établir des zones forestières permanentes assorties d'autres utilisations permises (concessions forestières, chasse, gestion communautaire) destinées à conserver les forêts à longue échéance.
- La réflexion des responsables gouvernementaux commence à s'imprégner de la connaissance du besoin de planification au niveau du Paysage.
- Le Paysage tri-national Sangha (TNS) est officiellement reconnu par les trois gouvernements, il bénéficie de certains fonds dédiés aux activités et il est géré par des comités politiques et techniques bien structurés.
- Il se dégage une bonne prise de conscience que les données et les connaissances sur les conditions des ressources sont absolument nécessaires pour soutenir les prises de décision et préparer des plans de gestion à tous les niveaux.
- L'importance de gérer judicieusement les terres situées immédiatement en périphérie des aires protégées est reconnue.
- On observe certains exemples de planification plurisectorielle (environnement, santé, emploi et éducation) au niveau départemental et local qui est effectuée dans le cadre d'efforts de conservation.
- Une approche d'aménagement polyvalent des ressources forestières (chasse safari/de loisir, exploitation forestière et conservation forestière/faunique) est considérée par la plupart des parties comme étant compatible.
- Les lois de gestion forestière du Cameroun, de la République du Congo et de la République Démocratique du Congo endossent les principes de conservation forestière et stipulent des impératifs pour les plans de gestion forestière.

Ce qui ne marche pas :

- La République du Congo et la RDC n'ont toujours pas mis en œuvre un processus simple de planification et de l'aménagement des terres pour éclairer les décisions de base en matière de classification et zonage forestier. Par conséquent, les utilisations des terres (permis, concessions, parcs, etc.) sont attribuées de manière opportune et ne bénéficient pas d'une vision commune entre parties prenantes multiples sur l'aménagement futur souhaité des terres.
- Il est difficile de savoir si la planification ERZ aborde bien son rôle de conservation de la biodiversité ou celui d'assurer la connectivité entre les aires protégées.
- Il ne semble pas que la planification ERZ insiste suffisamment sur la description soit d'une vision des peuplements forestiers résiduels après une rotation de coupe initiale de

30 ans, soit d'un cadre à long terme de la concession forestière en association avec les aires protégées et les communautés humaines.

- Les institutions gouvernementales ne disposent apparemment pas de la capacité nécessaire pour articuler des plans à long terme pour la région, et encore moins pour revoir efficacement les plans forestiers ou gérer les concessions forestières de manière à atteindre les objectifs de planification à long terme (voir Question 5).
- La connaissance, au niveau du terrain, des travaux menés à l'échelle régionale et du Paysage n'est pas marquée (peut-être qu'elle n'a pas besoin de l'être), par exemple, les guides CARPE sont peu connus à présent.

RECOMMANDATIONS

Que faire :

- Améliorer l'investissement dans le processus de planification de Paysage entre parties prenantes multiples
 - D'autres forums au niveau du Paysage pourront être conçus et mis en œuvre pour réunir les ONG, concessions, gouvernements et autres parties prenantes afin d'échanger des informations et aborder les problèmes concernant les Paysages.
 - Ces forums pourront être l'occasion d'une articulation commune de la vision à long terme concernant un Paysage donné. Il arrive fréquemment que les partenaires du Paysage s'intéressent aux crises immédiates au lieu de s'intéresser à une vision plus large. En conséquence, différents acteurs ont besoin de travailler à différentes échelles de grande importance (au niveau des sites d'un projet, au niveau provincial, au niveau national et au niveau régional).
 - La planification du Paysage polyvalente a besoin non seulement de reconnaître les zones consacrées à l'extraction et à la protection des ressources, mais aussi d'identifier des zones d'habitation humaine, de développement et de remise en valeur après l'achèvement des activités d'extraction.
- Il est nécessaire de concevoir une vision de l'ERZ au sein du Paysage
 - Les partenaires du Paysages devront souligner, au début de tout plan ERZ et lors de sa mise à jour, le rôle de cette zone d'extraction par rapport au reste du Paysage. Ils devront également identifier des objectifs de conservation essentiels au sein de cette zone d'extraction.
 - Les partenaires du Paysages ont besoin de participer entièrement au processus de planification des concessions. Durant ce processus, ils doivent présenter, pendant les concertations, des informations et des raisons pour protéger les éléments d'écosystèmes essentiels dans les zones forestières. Ces éléments sont les espèces endémiques, les points sensibles en matière de diversité et les couloirs de raccordement (zones sûres) à travers les concessions pour relier les aires protégées.
 - La valeur ajoutée d'un plan ERZ devra être de fournir une vision claire, à long terme, de la concession, en indiquant comment ce plan permettra de soutenir la biodiversité et facilitera la valorisation des communautés locales. L'American Planning Association et l'USFS pourront participer à cet effort en qualité de partenaires.
- Renforcer les capacités et améliorer la communication concernant les actions du CARPE au sein des Paysages PFBC – faciliter l'échange des connaissances avec tous les

intéressés aux efforts, tant vastes que restreints, de conservation et de développement. Il est nécessaire d'élargir et de poursuivre les activités d'éducation en matière de conservation, à tous les niveaux, afin de renforcer le fait que les efforts de conservation des forêts et de la faune (utilisations et protection) sont dans l'intérêt essentiel de toutes les parties.

D.5 Question 5 - Défis en matière de gouvernance, capacité et efficacité des systèmes gouvernementaux

CONSTATATIONS

Ce qui marche :

- A la plupart des niveaux administratifs des pays visités, il existe un cadre institutionnel et des principes de bonne gouvernance qui sont reconnus.
- Des lois et processus gouvernementaux de base qui peuvent faciliter et promouvoir la conservation des forêts existent aussi.
- Certains exemples de travaux de collaboration plurisectoriels entre ministères concernant les défis GRN commencent à apparaître.

Ce qui ne marche pas :

- La capacité disponible ou déployée pour relever les défis de gestion d'un grand Paysage forestier à usage polyvalent est insuffisante.
 - Ressources humaines – formation insuffisante et nombre insuffisant d'agents affectés sur le terrain par les ministères techniques ou autres autorités locales (coutumières et/ou administratives)
 - Ressources matérielles/techniques – les bâtiments, source d'électricité, ordinateurs, véhicules et autres outils de gestion sur le terrain sont insuffisants pour réaliser les tâches immédiates
 - Ressources financières – financement insuffisant pour consolider les ressources humaines et matérielles nécessaires.
- Inexistence ou inefficacité des systèmes gouvernementaux, cadres et/ou institutions reliés au secteur forestier
 - Le cadre juridique/réglementaire dans les divers pays visités était incomplet étant donné que nombreux des règlements d'exécution (décrets, arrêtés, etc.) et/ou ouvrages/manuels étaient inexistantes ou n'existaient qu'à l'état d'ébauche.
 - Le système judiciaire a souvent été décrit comme incapable de faire appliquer les lois concernant les forêts, les mines et la faune (par exemple, certains juges ont donné à penser qu'ils n'étaient pas informés des lois sur les forêts et la faune ; les établissements et les ressources d'incarcération sont insuffisants, etc.).
 - L'insuffisance de collaboration interministérielle et d'échange d'informations se traduit par des actions mal coordonnées ou qui ne sont pas convenablement communiquées entre les différents niveaux gouvernementaux (par exemple permis de prospection minière concédés dans les UFA sans en aviser les acteurs locaux – gouvernement, ONG, communauté, compagnie forestière).
 - Dans bien des cas, les examens effectués aux multiples niveaux et multiples départements du gouvernement (par exemple plans de foresterie communautaire au Cameroun) retardent la possibilité de participation des communautés aux activités GRN.

- Absence de volonté politique
 - La corruption et/ou la complicité continue de responsables du gouvernement et du système judiciaire limitent l'efficacité des gouvernements nationaux à assumer leur rôle indispensable en matière de gestion forestière.
 - Les décisions politiques se traduisent par l'insuffisance de financement des agences techniques, leur insuffisance de personnel et autre ressource.
- Ces défis entraînent un certain nombre de situations actuellement observées qui sont loin d'être idéales :
 - Les ONG accomplissent effectivement les tâches qui correspondent essentiellement aux fonctions du gouvernement et du concessionnaire dans un certain nombre de projets visités.
 - Les agences gouvernementales locales ne disposent pas des ressources nécessaires pour assumer effectivement leur rôle indispensable en matière de gestion forestière. Ceci se traduit par une dépendance à l'égard des concessions forestières, des ONG et autres intérêts qui abaissent encore davantage le moral et la capacité de ces organismes.
 - Il arrive que des agences gouvernementales ne soient pas consultées sur des décisions essentielles ou qu'elles ne disposent pas d'informations utiles pour faire autre chose que d'approuver les données concernant les concessionnaires.

RECOMMANDATIONS

Que faire :

- Continuer à promouvoir et mettre en œuvre des partenariats opérationnels entre parties prenantes multiples – Insister et miser sur le fait que les partenariats entre gouvernement – ONG – concessionnaires sont le moyen le plus réaliste, efficace et efficient d'atteindre des buts de conservation communs. Les partenariats dont les engagements sont respectés et qui exercent la meilleure influence aident à corriger les faiblesses existantes chez les parties concernées.
- Les gouvernements du bassin du Congo devront augmenter le financement des ministères des forêts et de la faune afin de mieux relever les défis en matière de gestion des terres - les gouvernements ont besoin de prendre des décisions difficiles concernant l'affectation des fonds afin de pouvoir doter davantage en personnel et en équipement les ministères techniques et autorités locales.
- Clarifier le régime fiscal forestier s'il y a lieu – dans les cas nécessaires, les règles de prélèvement et de distribution des recettes des concessionnaires devront être clarifiées entre le niveau national et le niveau local où chacun d'eux est garanti une part spécifique des recettes prélevées sur les concessions pour des projets clairement identifiés.
- Assurer la transparence des mouvements et de l'utilisation des recettes fiscales réalisées par le secteur forestier – là où les règles sont déjà claires, de plus grands efforts devront alors être déployés pour faire connaître au public les données financières en rapport avec les concessions. La révélation de ces données se limitera aux impôts et autres paiements versés par les concessions aux gouvernements fédéraux et locaux et à l'emploi que ces gouvernements font de ces ressources dans leurs travaux. Il s'agit là s'assurer la simple transparence des fonds gouvernementaux et il ne devra pas être exigé du concessionnaire de révéler des informations confidentielles sur sa compagnie.

- Améliorer la collaboration interministérielle et l'échange d'informations – une collaboration interministérielle au niveau central et provincial/de terrain est nécessaire pour des interventions de planification et de gestion cohérentes et conformes entre les secteurs.
- Finaliser et promulguer les règlements d'exécution – les autorités gouvernementales (exécutives et parlementaires) devront achever de rédiger le jeu de règlements d'exécution détaillés (décrets, arrêtés, etc.) à établir et/ou les manuels/ouvrages concernant le secteur forestier. Les ONG et les communautés internationales pourront être en mesure d'apporter un soutien ou une assistance dans ces travaux.
- Partenariats bilatéraux ou entre secteurs public et privé pour aider à combler les insuffisances de capacité – la communauté internationale pourra commencer et/ou poursuivre son engagement avec les gouvernements africains pour aider à renforcer la capacité gouvernementale et apporter son soutien à la gestion forestière. Cet engagement pourra couvrir :
 - La formation – dispenser une formation sur place portant sur les divers thèmes spécifiques à la gestion forestière. De plus, chercher à faciliter les partenariats universitaires afin de renforcer le système universitaire africain, ainsi qu'à promouvoir des possibilités d'études sanctionnées par un diplôme à l'étranger (Etats-Unis, Europe, etc.). Les programmes de formation visant à consolider la capacité des branches judiciaire et parlementaire en ce qui concerne la GRN sont également de grande importance.
 - Les ressources matérielles/techniques – s'il y a lieu, la communauté internationale peut continuer à consolider les capacités matérielles et techniques par l'apport d'aide : bâtiments, électricité, ordinateurs, logiciel, imagerie par satellite, véhicules, autres outils de gestion sur le terrain, etc.
 - Les programmes ciblés avec les gouvernements pourront également prévoir un soutien pour :
 - Développer des systèmes communs de gestion des données concernant le secteur forestier
 - Evaluer les plans de concessions forestières et les dossiers d'impact de l'exploitation minière sur l'environnement
 - Améliorer les systèmes pour faire appliquer la loi et respecter les plans.

D.6 Question 6 - Aspects techniques des pratiques d'extraction des ressources

D.6.1 Question 6.1 - Aspects techniques des pratiques de gestion forestière et accès routière

CONSTATATIONS

Ce qui marche :

- Le cadre légal/juridique, y compris les processus d'établissement et de planification de la mise en valeur des concessions forestières, est solidement instauré dans la plupart des pays.
- Les éléments de base de la gestion forestière sont en train d'être mis à exécution (bien qu'à divers niveaux de sophistication). Ces éléments incluent : 1) études et inventaires de gestion couvrant des ressources multiples, 2) élaboration de plans de gestion avec la

participation du gouvernement, autorité locale, communauté et ONG, 3) exécution des plans de gestion, 4) inventaires annuels détaillés pour déterminer les espèces et volumes exploitables dans une AAC donnée, et 5) Suivi et évaluation (S&E) et commentaires et suggestions en vue d'améliorer le rapport entre la planification et la coupe.

- Plusieurs des concessions visitées ont récemment été certifiées par la *Forest Stewardship Council* (FSC) pour leurs pratiques de gestion forestières, ainsi que pour leur système de chaîne veille.
- On observe des exemples où la planification de gestion forestière est intégrée aux activités extraction/production des opérations d'un concessionnaire, tant au niveau de la structure administrative que sur le terrain (par exemple des agents d'unités forestières d'aménagement sont incorporés aux équipes de coupe pour le contrôle de la qualité).
- De nombreux concessionnaires forestiers semblent désireux de travailler avec les ONG aux aspects de gestion concernant la faune, de sensibiliser les travailleurs et les communautés et de servir de liaison avec les responsables du gouvernement.
- Plusieurs compagnies semblent appliquer un certain niveau d'exploitation à impact réduit, (EIR) y compris l'abattage directionnel des arbres, le débardage par câble et l'identification correcte des arbres à abattre. Les parcs à bois semblent être relativement petits en raison du faible nombre d'arbres abattus par hectare. De plus, certaines concessions forestières sont en train de conduire des activités visant à réduire au maximum les trouées dans les grandes futaies et conserver ainsi les valeurs de la biodiversité.
- Pour l'essentiel, les réseaux routiers visités des concessions forestières sont actuellement conçus et construits conformément aux normes pour leur usage.
- En principe, les réseaux routiers des concessions sont conçus pour un usage limité pendant la période d'extraction, puis fermés, ce qui limite l'accès des braconniers et autres perturbations à l'égard de la faune. De nombreuses routes desservant les concessions sont construites avec des points/postes de contrôle qui peuvent être utilisés pour limiter l'entrée.
- Les communautés locales vivant à l'intérieur de la concession bénéficient largement de ces routes ouvertes et entretenues par la compagnie forestière pour le transport et l'accès aux marchés.
- Plusieurs concessionnaires sont en train d'investir dans des pépinières et des activités de replantation, ainsi que dans des parcelles forestières permanentes pour suivre la croissance des espèces d'arbre et autre forme de dynamique.

Ce qui ne marche pas :

- Certaines concessions prennent du retard pour effectuer la planification requise.
- Les ressources techniques et matérielles des ONG et des agences gouvernementales sont insuffisantes pour pouvoir réellement examiner la qualité d'un plan de gestion ou suivre sa mise en œuvre. A quelques exceptions près, les ONG ne semblent pas disposer de l'expertise technique ou professionnelle nécessaire en gestion forestière pour s'engager sérieusement dans cet aspect GRN.
- L'ampleur véritable de l'impact de l'exploitation forestière sur les conditions forestières futures n'est pas claire. Le suivi servant à déterminer cet impact est souvent limité à celui qui est effectué par le concessionnaire et nécessite d'être vérifié de manière objective.

- Les concessions forestières moins sophistiquées sont plus souvent la norme à travers toute cette sous-région et elles méritent probablement une plus grande attention en raison de l'impact présumé qu'elles auront sur la durabilité des ressources de bois, les valeurs de la biodiversité et autres services des écosystèmes.
- Bien que les concessions forestières fournissent une bonne part de l'activité économique tant nécessaire en zones rurales souvent isolées, la majorité des communautés rurales que nous avons visitées qui sont affectées le plus par l'exploitation forestière ne semblent toujours pas disposer d'eau pure/salubre, d'électricité, de services d'assainissement/élimination des déchets, etc. Apparemment, le gouvernement ne dispose pas des ressources nécessaires pour fournir ces services publics.
- Pour de nombreuses raisons, la RDC reste à la traîne par rapport aux autres pays visités pour ce qui est des processus à établir pour la création et la planification du développement des concessions forestières.
- Les routes principales qui ne sont pas spécifiquement des routes de concession sont régulièrement inondées et ne sont pas à la hauteur des normes requises pour le trafic qui y circule.
- Même avec un certain contrôle des accès, les routes forestières fermées facilitent toujours l'accès au braconnage.
- Il est difficile de savoir si les points de contrôle sont utilisés efficacement pour empêcher le braconnage.
- Malgré les investissements engagés dans des pépinières d'arbres et des placettes forestières permanentes, il est difficile de savoir dans quelle mesure des efforts sont appliqués pour améliorer réellement la connaissance de la forêt afin de mieux la gérer et d'assurer la régénération de la forêt "naturelle".

RECOMMANDATIONS

Que faire :

- Augmenter des ressources pour planifier et mettre en œuvre la gestion forestière – les gouvernements devront déployer des ressources humaines et financières pour examiner efficacement les méthodes d'inventaire/qualité des données, les plans de gestion et finalement leur mise en œuvre. De plus, les ONG/bailleurs de fonds devront continuer à investir dans des capacités techniques supplémentaires pour aider les gouvernements à assumer ces fonctions.
- Reproduire les modèles afin d'en maximiser l'impact – les partenaires des Paysages devront effectuer un examen stratégique pour déterminer si des investissements de conservation supplémentaires devraient être transférés ou élargis à d'autres concessions. Les partenaires ont besoin d'évaluer les options de reproduction d'un modèle de partenariat réussi à une autre concession et de poursuivre de l'engagement à l'égard de la concession de ce partenariat réussi afin de préserver les progrès réalisés. Les modèles de partenariat où de bonnes relations de conservation et de mise en valeur auront été établies pourront ainsi être appliqués à d'autres concessions, élargissant de cette manière la participation à ces partenariats positifs à d'autres concessionnaires.
- Actions reposant sur les données d'analyses économiques en faveur des communautés locales – les partenaires des Paysages devront défendre les intérêts des communautés les plus affectées par les concessions forestières et se faire entendre davantage pour améliorer leurs conditions de vie de base. Ces actions devront être éclairées par une

analyse de la capacité financière des concessions forestières à fournir de meilleures conditions de vie aux communautés les plus affectées.

- Consolider les données de gestion forestière et continuer d'harmoniser les méthodologies de collecte de données afin de maximiser leur emploi pour les besoins émergents (REDD, etc.) – les concessionnaires, sociétés d'études et ONG ont rassemblé un volume considérable de données et peuvent utiliser des méthodes communes qui pourraient offrir des possibilités de collaboration sur des analyses de grande ampleur des conditions forestières (biodiversité, taux de reconstitution/régénération, stocks et flux de carbone, effets des changements d'habitat sur l'utilisation de la faune). Ces données présenteront de plus en plus d'intérêt dans le cadre des initiatives Paiement des services des écosystèmes (PSE) et REDD.
- Recherche appliquée et S&E élargi – voir les recommandations présentées à la Question 3 concernant la recherche et le S&E.

D.6.2 Question 6.2 - Aspects techniques des pratiques de chasse safari

Dans certains pays, le gouvernement central attribue des concessions de chasse safari (loisir) à des guides qui assurent des services de chasse contrôlée des espèces fauniques dans des conditions soutenables et conformes à la loi. Il existe plusieurs concessions de chasse guidée dans le sud-est du Cameroun, habituellement sur des terres qui font aussi partie de concessions forestières. Les espèces les plus recherchées par les chasseurs sont le bongo, le sitagunga, l'éléphant et le buffle de forêt. Au Cameroun, un certain nombre de permis est concédé à chaque guide pour la capture d'animaux (à titre d'exemple, 8 bongo par an, 11 éléphants de forêt par an). Les guides versent des redevances et taxes au gouvernement pour leur droit à guider les chasseurs et emploient des Camerounais pour la conduite de ces entreprises. Ils doivent effectuer des recensements annuels des populations fauniques chassées et ils doivent aussi contribuer aux activités de repérage et de dissuasion du braconnage de la faune dans les zones où ils opèrent. Les communautés avoisinantes bénéficient en général de certaines des activités économiques associées à la chasse safari.

CONSTATATIONS

Ce qui marche :

- Dans certains pays (Cameroun), des concessions de chasse safari sont en train d'être établies et elles produisent apparemment des avantages économiques.
- Certains exemples de coopération fonctionnelle entre les concessions de chasse safari et les concessions forestières situées au même endroit apportent des leçons précieuses.
- Les partenariats entre opérateurs de concessions safari et communautés locales organisées (par exemple COVAREF) pour avoir accès à certains terroirs de chasse contre une certaine forme de loyer et un soutien direct aux petits projets communautaires, ainsi que l'apport de recettes fiscales au gouvernement, sont un modèle intéressant de gestion de la faune à base communautaire.
- La dynamique compétitive entre l'activité licite (chasse safari) et l'activité illicite (braconnage) recherchant la même ressource se traduit par un soutien supplémentaire aux activités de lutte contre le braconnage. Plus précisément, certains opérateurs de chasse safari apportent un soutien au programme plus général de gestion de la faune par des efforts de lutte contre le braconnage et par leur partenariat avec les gouvernements, les communautés et les ONG.

- Les communautés environnantes semblent soutenir la chasse safari en raison des emplois fournis et autres facteurs économiques associés à l'activité ERZ.

Ce qui ne marche pas :

- Les effets de la chasse safari et la viabilité à long terme des espèces chassées ne sont pas clairement confirmés par une analyse objective. Bien que les opérateurs de chasse safari soient tenus de dresser des inventaires de faune systématique, il est difficile de savoir si ces inventaires sont effectués conformément aux normes en appliquant les méthodologies scientifiques reconnues.
- Il est difficile de savoir si le cadre légal/juridique stipule clairement la méthodologie à appliquer pour les inventaires.
- Un certain scepticisme a été exprimé quant à la manière dont les quotas de chasse sont établis.
- L'échange de données (inventaire, abattage d'espèces à trophée, taux de succès, etc.) limité ou inexistant entre partenaires réduit la possibilité d'un engagement constructif et décisif.
- L'infrastructure touristique plus générale (logement, transport) pour soutenir la chasse et en bénéficier est très limitée.

RECOMMANDATIONS

Que faire:

- Etablir des méthodologies crédibles et transparentes du point de vue scientifique pour créer des quotas annuels – les ONG qui soutiennent les gouvernements et qui sont de concert avec les autres parties prenantes devront favoriser la création et l'application de protocoles standard crédibles pour déterminer l'effet des concessions de chasse safari sur les espèces cibles et non cibles qui sont importantes. Les ONG pourraient être des partenaires essentiels dans les efforts pour encourager la crédibilité et les avantages de cette entreprise.
- Améliorer la transparence des espèces abattues et inventorier les données afin de promouvoir un engagement constructif – les gouvernements peuvent faire connaître les données disponibles et pertinentes pour faciliter les prises de décision.
- Examiner d'autres options de partenariats écotouristiques – Les partenaires ONG devront évaluer s'ils peuvent soutenir, et de quelle manière, l'infrastructure touristique nécessaire pour les activités de safari et autres activités écotouristiques.

D.6.3 Question 6.3 - Aspects techniques des pratiques d'exploitation minière

CONSTATATIONS

Ce qui marche :

- Des processus et règles de base conformes à la loi semblent être institués au Cameroun et en République du Congo pour la planification des concessions minières et l'évaluation des impacts environnementaux.
- Les ONG s'engagent dans une certaine mesure à suivre les répercussions des permis de prospection et d'exploitation minières.

Ce qui ne marche pas :

- Les décisions concernant les mines ne font pas toujours intervenir toutes les parties importantes et affectées (y compris d'autres agences gouvernementales responsables) avant d'être prises et appliquées
- Le processus d'étude d'impact sur l'environnement (EIE), le contenu et les impératifs, tels que stipulés dans la loi et les règlements avant le démarrage des opérations minières, ne sont pas bien connus des parties prenantes au niveau du terrain.
- L'expertise locale nécessaire pour évaluer convenablement les propositions d'exploitation minière afin de limiter les impacts environnementaux n'existe probablement qu'au niveau de certaines compagnies minières.
- Absence de cadre clair et de procédures de résolution des conflits pour que le gouvernement puisse gérer les questions relatives à l'empiètement de concessions minières sur des concessions forestières ou des aires protégées.
- Il est difficile de savoir quelles sont les règles qui seront appliquées concernant les contrôles d'accès aux routes et comment les travailleurs et leurs familles seront logés et nourris pendant qu'ils travaillent dans les mines.

RECOMMANDATIONS

Que faire:

- Assembler une équipe d'experts miniers pour aider les gouvernements à évaluer les impacts environnementaux des propositions d'exploitation minière – Les ONG et la communauté internationale devront travailler avec les gouvernements pour constituer une équipe technique d'experts miniers qui se mettront à la disposition des gouvernements nationaux et des partenaires Paysagers pour les aider, en tant que conseillers, à évaluer les impacts de propositions minières spécifiques sur l'environnement. Cette assistance pourra être demandée à l'USFS et autres agences fédérales américaines, à des universités et à des sociétés industrielles.
- Les branches exécutives et parlementaires devront clarifier les procédures afin d'éviter ou d'atténuer les conflits sur l'utilisation des terres au niveau des concessions minières - des procédures de haut niveau et interministérielles (à savoir ministères des forêts, des mines et de la faune) s'imposent pour éviter ou atténuer les utilisations contradictoires des terres. Chaque fois que possible, des enquêtes sur les gisements devront être incorporées à toute la planification paysagère préliminaire afin de reconnaître les possibilités d'exploitation minière dès le début du processus. A mesure que des permis et concessions d'exploitation minière sont attribués de préférence à d'autres utilisations des terres, il est nécessaire que le plus haut niveau du gouvernement clarifie ce qui est autorisé (permis d'exploitation minière dans les parcs nationaux ?). Dans les cas où il est déterminé qu'un permis est valide, il est nécessaire de clarifier les mesures de mitigation et les procédures de résolution des conflits et de compensation qui devront être prises quand différentes utilisations sont proposées pour un même endroit.
- Contributions minimums des compagnies minières au processus de planification – les intérêts miniers devront être censés financer les processus d'évaluation des propositions de mise en valeur, élaborer des plans de gestion qui prennent sérieusement en compte les effets sur l'environnement, amender les plans d'autres zones de gestion (si nécessaire) et financer les activités de mitigation nécessaires (y compris l'intégration de zones de remplacement le cas échéant) pour répondre aux buts de conservation primordiaux.

- Un engagement stratégique avec le secteur minier est nécessaire pour faciliter la réalisation des objectifs des Paysages –les ONG soutenant les autorités gouvernementales devront continuer d'évaluer les possibilités d'engagement pour inciter le secteur minier à contribuer à la réalisation des objectifs Paysagers aux diverses étapes d'une opération minière : élaboration d'appel d'offres, prospection, production et post production. Une telle évaluation tendra à produire des stratégies d'engagement différentes à des étapes différentes.

D.7 Question 7 – Rôle et impacts des marchés mondiaux

CONSTATATIONS

Ce qui marche :

- Les marchés mondiaux de bois tropicaux sont une source vitale de recettes d'exportation qui favorise le développement économique de la nation exportatrice. La demande internationale en bois, minerais et en produits forestiers spécifiques est en train de stimuler certaines formes de développement rural dans les forêts africaines.
- L'intérêt international porté aux pratiques durables de foresterie s'est traduit par des efforts redoublés de la part des concessionnaires forestiers pour mieux gérer leurs opérations et obtenir une certification crédible mondialement reconnue (FSC, etc.). La demande internationale en produits forestiers certifiés est effectivement en train d'inciter et de faciliter de nombreuses actions de conservation d'extrême importance.
- Les contrôles/audits de certification semblent être efficaces.
- A titre anecdotique, au moins dans le sud-est du Cameroun, il semble que les concessions certifiées soient mieux à même de poursuivre leurs opérations tandis que bon nombre de concessions non certifiées ont cessés provisoirement leurs opérations.
- Du fait de l'intérêt international porté à la faune africaine, le nombre de concessions de chasse a augmenté au Cameroun.

Ce qui ne marche pas :

- Les économies et les secteurs s'appuyant sur des ressources naturelles dont le moteur est l'exportation sont particulièrement vulnérables aux fluctuations de prix des marchandises sur les marchés mondiaux comme le prouve la récession mondiale récente qui a de graves répercussions sur le secteur du bois (licenciements et faillite de certaines compagnies).
- La demande internationale en produits ligneux de grande valeur est alimentée par un réseau ouvert d'exploitation forestière sophistiquée et illicite, à petite échelle, qui n'est ni gérée ni contrôlée.
- La demande internationale en viande de chasse gibier ainsi qu'en ivoire et autres parties animales de vente illégale est alimentée par des réseaux criminels sophistiqués qui ne sont effectivement pas éliminés.
- Les soucis exprimés par l'absence d'un référentiel FSC adapté à l'Afrique centrale ont peut-être ouvert des possibilités pour que des contrôleurs d'avis différent élaborent des approches différentes se traduisant par des "niveaux" différents de gestion forestière pratiquée par certaines concessions sous certification FSC.
- Dans certaines des zones qui ont été visitées (par exemple région orientale de la RDC), la production de charbon de bois incontrôlée et mal gérée à des fins d'usage local et d'exportation vers les pays voisins se traduit par la dégradation forestière et le déboisement.

RECOMMANDATIONS

Que faire :

- Promouvoir les efforts visant à faire appliquer les lois nationales concernant le commerce du bois et de la faune et autres efforts internationaux en rapport – promouvoir des initiatives transfrontalières pour faire appliquer les lois sous la conduite et avec l'engagement réel des gouvernements afin de combattre le commerce illicite de produits animaux et de bois. Ces efforts pourraient inclure le décernement de primes pour l'apport de preuves se traduisant par la poursuite judiciaire avec succès des divers acteurs impliqués dans ce commerce illicite. De plus, l'initiative d'application de la Loi forestière, gouvernance et commerce, de l'Union européenne (FLEGT), la loi *Lacey* des Etats-Unis et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ont des rôles importants à jouer.
- Promouvoir la planification et certification de la gestion durable des forêts (GDF) – promouvoir des stratégies internationales qui suscitent la certification et la planification GDF en prenant en compte les tendances prédominantes du marché mondial des bois tropicaux.
- Promouvoir la diversification des produits forestiers commercialisables pour la stabilité des compagnies et, de ce fait, la possibilité d'un engagement constructif – des liaisons avec d'autres marchés PFNL sont nécessaires pour que les compagnies puissent diversifier leur base de produits. En outre, il serait bon de chercher à créer d'autres partenariats locaux et régionaux qui pourraient encourager la transformation à valeur ajoutée des bois et des produits forestiers non ligneux à des fins d'exportation régionale ou mondiale.
- Soutenir la faune et l'expansion de l'écotourisme – les ONG travaillant avec les gouvernements pourraient faciliter un processus stratégique pour repérer, dans des endroits spécifiques, des possibilités de développement des services touristiques pour la chasse safari et autres options d'écotourisme non destructif, ainsi que les obstacles à ce développement.
- Encourager la réalisation d'études pour identifier les niveaux soutenables de production de charbon de bois et établir des limites d'exportation, ainsi que d'autres mécanismes en conformité avec ces niveaux durables.

D.8 Question 8 - Partenariats de gestion des ressources naturelles pour répondre aux objectifs communs et surmonter les difficultés d'exécution

CONSTATATIONS

Ce qui marche :

- Des partenariats (gouvernements, ONG, entreprises) efficaces, servant de modèle, sont en train d'être établis, mis à exécution et perfectionnés dans les ERZ.
- Les ONG sont en train de combler les énormes lacunes en matière de conservation et de développement rural là où les gouvernements n'assurent pas une présence suffisante pour bon nombre de raisons.
- Diverses approches et techniques de formation des fonctionnaires aux compétences GRN et conservation sont en train d'être appliquées par le biais de ces partenariats.

- Les processus de planification forestière rapprochent les communautés, les ONG et les compagnies gérant les concessions forestières dans le cadre des activités de planification et d'exécution.
- Les ONG sont en train d'aider les autorités/ministères locaux à collaborer efficacement avec les concessionnaires forestiers en qualité de partenaires, et non d'antagonistes.
- Des lois sont mises en place pour faciliter la planification collaborative.
- Les effectifs des ONG sont de plus en plus élargis et ces ONG sont dirigées par des nationaux bien formés et équipés.
- De nombreux accords sont en train d'être conclus afin de favoriser et de documenter les responsabilités professionnelles partagées. Divers partenaires exécutent généralement les tâches qu'ils se sont engagés à faire – ils font leur travail correspondant à leur échelle. Les ONG s'efforcent de bien exécuter un nombre limité de projets, plutôt que d'essayer d'en réaliser un trop grand nombre.
- De nombreux exemples ont été relevés où des partenaires échangent des informations concernant la gestion des ressources naturelles et où ils coordonnent des activités afin d'atteindre des buts communs. Dans certains cas, des ONG ont établi des relations de partenariat efficaces avec des concessions forestières, pouvant ainsi échanger effectivement des informations ayant trait à la conservation de la biodiversité dans les activités de planification et de gestion des forêts. La communication est généralement à la fois régulière et "bonne" entre les parties ERZ.
- Le programme USAID/CARPE a apporté une contribution importante par le biais d'un soutien financier stratégique stable et de longue durée aux nombreux projets ERZ qui ont été visités, ainsi qu'à l'ensemble du bassin du Congo.
- Le Paysage TNS fonctionne en tant qu'unité d'aménagement polyvalent transfrontalier et fait intervenir toute une gamme de partenaires.

Ce qui ne marche pas :

- Les contributions des gouvernements aux partenariats sont généralement limitées, avec ostensiblement peu de chance d'amélioration.
- Les partenariats ne semblent pas s'engager efficacement à soutenir, dans l'ampleur requise, le développement agricole et autre développement économique.
- L'autorité des gouvernements n'est peut-être pas suffisamment efficace pour assurer l'emploi des recettes provenant des ERZ de manière à prendre en compte les objectifs de durabilité à long terme.
- D'autres Paysages visités, notamment TRIDOM, font face à des contraintes/obstacles nombreux et importants (par exemple taille réelle, obstacles logistiques à la convocation nécessaire de réunions/platformes et autres) pendant leurs travaux pour faire avancer les processus structurés en vue de leur l'établissement et planification.
- Les niveaux de financement et/ou la stabilité des gouvernements mêmes sont très insuffisants, ainsi que ceux des initiatives de certains bailleurs de fonds (par exemple ECOFAC).
- Les défis qui demeurent sont la mise en place d'une planification fonctionnelle et transparente au niveau national et même au niveau du projet. Un processus s'avère nécessaire pour que toutes les parties prenantes présentent aux réunions leurs budgets et les rôles attribués afin d'en discuter et de parvenir à un accord officiel.

RECOMMANDATIONS

Que faire :

- Engager un plus large éventail d'institutions de développement pour consolider la capacité technique et financière nécessaire – dans le bassin du Congo, les défis GRN sont essentiellement des défis de développement et d'allègement de la pauvreté et par conséquent des partenariats devraient être établis, à divers niveaux, avec les grandes ONG et institutions de développement agricole/économique, dans la mesure du possible.
- Améliorer la coordination technique et financière entre les principaux bailleurs de fonds pour les programmes GRN du bassin du Congo – les principaux bailleurs de fonds (EU, US, France, Norvège, Royaume-Uni, Banque mondiale, etc.) se sont engagés à améliorer la coordination au titre du PFBC et de la COMIFAC ; cependant, il est nécessaire de consacrer plus d'effort et de temps. Une coordination et un financement s'articulant autour des Paysages PFBC renforceront davantage leur valeur, à la fois en tant qu'approche stratégique et en tant qu'unité de gestion là où c'est nécessaire.
- Le renforcement général des capacités demeure indispensable – La formation à de nombreux niveaux (international, national et local) et axée sur de multiples secteurs (professionnel et technique ; secteur public et société civile) est essentielle pour soutenir la gestion durable et judicieuse des ressources naturelles.

E. Etapes suivantes

E.1 Guide de planification de zones d'extractions

Les points qui suivent indiquent les prochaines étapes proposées et le calendrier d'exécution correspondant :

- Ebauche et distribution de ce rapport de mission (juin/juillet 2009)
- Ebauche et distribution de la première version du guide USFS sur la planification des ERZ pour commentaires (juillet/août 2009)
- Incorporation d'améliorations au guide et distribution élargie de la première version du guide (septembre 2009)

E.2 Engagement futur possible de l'USFS concernant les questions de zones d'extractions

- Entamer le dialogue avec la COMIFAC concernant son intérêt possible à la série de guides de planification USFS/CARPE pour la planification forestière sous-régionale (à déterminer).
- Examiner le rôle stratégique possible de "conseiller technique" dans plusieurs départements forestiers de la sous-région (à déterminer).
- Missions de soutien technique ciblées, de courte durée, pour aider des partenaires des Paysages à élaborer des plans ERZ (à déterminer).

F. Annexes

F.1 Termes de référence

Termes de référence de l'équipe USFS



Programmes internationaux du Service forestier des Etats-Unis

Planification des zones de ressources d'extractions Dans le bassin du Congo Mai/juin 2009



1. Introduction

Le Service forestier de l'USDA (USFS), à travers l'Office des Programmes internationaux, est un partenaire d'exécution du Programme pour l'environnement de la région de l'Afrique centrale (CARPE), sous l'égide de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), fournissant ainsi une assistance technique ciblée et une assistance en renforcement des capacités en vue d'améliorer la gestion des forêts du bassin du Congo. De manière à ce que cette assistance tire parti des forces relatives de l'agence, l'USFS concentre ses efforts sur les processus de planification de l'aménagement des Paysages CARPE. Ces Paysages ont été choisis en raison de leur importance en biodiversité et en conservation et constituent les fondements de la conservation régionale et de l'utilisation durable des ressources naturelles. Ces zones couvrent toute une gamme de parcs et autres aires protégées, des concessions d'exploitation forestière ou minière actuelles ou futures, des villages et établissements humains, ainsi que les zones environnantes dont les communautés dépendent pour leurs ressources quotidiennes.

Le mandat polyvalent de l'USFS pour la gestion des Forêts et Pâturages nationaux des Etats-Unis exige une planification qui intègre des stratégies de conservation en vue d'assurer la durabilité écologique, ainsi que des occasions d'utilisation des ressources afin de contribuer à la durabilité économique et sociale. Tirant parti de cette expérience, l'USAID/CARPE a demandé à l'USFS d'élaborer des processus de planification et des guides pour la planification paysagère polyvalente, ainsi que pour les trois zones d'utilisation différentes identifiées au sein de ces Paysages : les aires protégées (AP), les zones de gestion des ressources naturelles à base communautaire (GRNBC) et les zones de ressources extractives (ERZ). L'USFS est en train d'établir ces guides de planification et continue de perfectionner les processus et modèles avec la collaboration des partenaires Paysagers du CARPE (African Wildlife Foundation, le Fonds mondial pour la nature, Wildlife Conservation Society, Conservation International) et des gouvernements des pays hôtes.

2. Vue d'ensemble du soutien de l'USFS à la planification des zones d'extraction

A cette fin, l'USFS engagera une équipe d'assistance technique pour travailler en collaboration avec plusieurs partenaires des Paysages CARPE à l'élaboration d'un guide de planification des ERZ. Des versions préliminaires ont été élaborées pour le Paysage, l'Aire protégée et les zones de Gestion des ressources naturelles à base communautaire, mais rien n'a encore été préparé pour les ERZ. Les ERZ comprennent les concessions forestières, les plantations privées de grande échelle, les zones d'exploitation minière, d'hydrocarbures et de chasse safari. L'équipe USFS analysera avec les partenaires du CARPE les ERZ situées dans les Paysages. La contribution de l'USFS et l'objet du guide seront d'aider les parties prenantes à planifier et gérer comme il faut un site ERZ en sorte que les opérations d'extraction, autres activités et tout type de plan de gestion de concessions encouragent la durabilité de la zone à longue échéance, sur le plan à la fois économique, écologique et social. L'USFS ne développera de processus de planification de gestion pour les concessionnaires qui opèrent dans la zone, mais par contre

il aidera les équipes des Paysages CARPE et autres parties prenantes à développer un processus de planification qui assure que les activités des ERZ respectent et favorisent les objectifs de la planification paysagère.

Objectifs

Le but ultime de cette mission est d'élaborer une version préliminaire du Guide de planification des ERZ qui fournira aux partenaires des Paysages CARPE les processus et outils nécessaires à la planification et à la gestion convenable d'un site ERZ afin que les opérations d'extraction qui auront lieu dans ces zones contribuent à la durabilité économique, écologique et sociale à longue échéance. A cette fin, l'équipe évaluera les conditions existantes, l'état des informations, les menaces et les défis, ainsi que les possibilités qui se présentent dans les régions ERZ du bassin du Congo en vue de fournir des suggestions sur les processus de planification. L'équipe USFS se rendra dans plusieurs sites ERZ des Paysages CARPE afin de mieux comprendre les activités qui s'y déroulent, ainsi que les approches des partenaires CARPE à l'égard de la planification de ces sites.

L'équipe USFS cherchera à évaluer les effets actuels et possibles dans les sites ERZ, dégagera les outils et processus qui peuvent favoriser une meilleure planification et un meilleur suivi dans ces régions, tout en offrant des stratégies possibles pour relever les défis des ERZ. L'équipe évaluera aussi comment les activités conduites dans les ERZ peuvent influencer les processus de planification sur le reste du Paysage et essaiera de repérer des possibilités de collaboration éventuelles en matière de planification et de mise en œuvre de plans avec les industries d'extraction opérant dans ces ERZ. De plus, l'équipe USFS apportera son soutien aux partenaires CARPE en leur faisant part des enseignements tirés à travers tout le bassin du Congo et elle encouragera une approche de participation reposant sur l'avantage comparatif dont disposent ces partenaires, à savoir, pour la majeure partie, la gestion faunique et la participation communautaire.

Emplacement et date :

l'équipe USFS travaillera avec les partenaires CARPE suivants dans les Paysages cités plus bas afin de relever les problèmes associés avec les zones de ressources extractives. Dans la mesure du possible, ces Paysages ont été sélectionnés parce que : a) ils représentent la gamme entière de problèmes associés aux ressources extractives dans la région du bassin du Congo ; b) il est possible d'y accéder pendant la durée de la mission et c) ils sont situés dans deux pays différents au moins.

La première mission d'assistance technique USFS aura lieu en mars 2009. Il pourra y avoir d'autres missions complémentaires au printemps et en début d'été 2009.

Le projet d'itinéraire est comme suit :

Dates approximatives	Partenaire CARPE	Paysage	Pays	Activités principales de la zone d'extractions
5/18-20/09	Arrivée, réunions avec partenaires à Brazzaville, finalisation de l'itinéraire, des rôles et des attentes			
5/20-24/09	WCS	Dja-Odzala-Minkebe (Tridom)	République du Congo	Grande concession forestière
5/25-29/09	WWF	Dja-Odzala-Minkebe (Tridom) Tri National Sangha (TNS)	Cameroun	Petites concessions forestières, installations minières de petite et grande échelle, forêt communale et chasse safari
5/29-6/5/09	WCS	Ituri-Epulu-Aru	République Démocratique du Congo	Petites concessions forestières et installations minières de petite et grande échelle
6/06-10/09	Compte rendu et départ			

Composition de l'équipe USFS :

L'équipe USFS se composera de trois ou quatre individus (y compris un membre du personnel des Programmes Internationaux) possédant une expérience collective couvrant la sylviculture, l'exploitation forestière et/ou minière dans les domaines forestiers nationaux; les contrats USFS ainsi que les réglementations, et l'identification des limites des zones d'extraction ; l'analyse des effets de l'abattage et de l'utilisation des ressources sur la faune et les bassins versants, ainsi que la recherche de solutions ; la participation sociale et communautaire à la gestion des zones d'extraction et, enfin, la planification des zones de ressources extractives et en ERZ. Le membre du personnel PI travaillera avec l'équipe pour adapter l'expertise USFS au contexte de l'Afrique centrale, fournir des suggestions d'ordre général et directement axées sur l'élaboration du Guide de planification des ERZ et aussi favoriser la réalisation des objectifs CARPE et USFS dans le cadre de la planification des ERZ.

Les experts USFS seront bien au courant des activités de l'USFS dans les domaines suivants :

- Planification, délimitation et suivi des zones de production forestière ;
- Zones de production et leur intégration dans l'aménagement forestier et Paysager ;
- Les normes et lignes directrices de l'USFS pour les zones de production de bois/ressources minières ;
- Les mécanismes contractuels de l'USFS pour les concessions forestières et minières, y compris une bonne connaissance des contrats de conservation des ressources ;
- Les processus et outils de l'USFS pour la mise en valeur des zones d'extraction et la durée de vie de la zone en tant que site de production, et
- L'évaluation, le suivi et la prise en compte des effets de l'exploitation forestière et/ou minière sur la faune, les bassins versants et les populations locales.

Il est important que les experts USFS comprennent que les institutions de l'Afrique centrale disposent de beaucoup moins de ressources et de capacité que le Service forestier des Etats-Unis ; les experts USFS doivent donc être capables d'adapter les méthodologies et processus USFS à un environnement différent, un qui se caractérise par moins de structure, moins de bureaucratie et moins de surveillance et de ressources pour gérer les aires forestières. En outre, la bonne connaissance du contexte de l'Afrique centrale est d'une importance primordiale pour que l'analyse et la proposition de mécanismes de planification appropriés puissent aboutir au succès.

Jim Beck – Coordinateur USFS-IP Programme Afrique centrale

Marc Bosch – Biologiste de faune USFS

Bill Connelly – Planificateur forestier USFS

Tâches de l'équipe USFS :

1) Réaliser une première évaluation des zones ERZ qui analyse les éléments qui exercent des effets sur la zone. L'évaluation devra aborder et couvrir les thèmes suivants, entre autres facteurs essentiels :

- L'état des informations disponibles sur la zone
 - législation en vigueur pour la zone ;
 - limites : la zone est-elle délimitée par des documents à l'appui ;
- Acteurs :
 - opérations et utilisations qui ont lieu dans la zone et par qui – à l'heure actuelle et dans un futur proche ;
 - rôles et activités des communautés et autres parties prenantes qui opèrent dans la zone, l'utilisent ou y sont rattachées dans une certaine mesure ;
- Condition/statut de la zone
 - menaces à l'égard de la durabilité, santé des écosystèmes, besoins sociaux, etc. ;
 - santé de la zone : flore, faune, écosystème ;

- interactions et effets d'entraînement avec les AP et zones GRNBC voisines ;
- Planification et capacité actuelle
 - plans de gestion actuellement appliqués pour guider les activités de la zone ;
 - mesures de durabilité mises en place pour planifier et/ou suivre la zone ;
 - niveau de capacité et insuffisances de capacité indispensable dans des domaines concernant la planification et la gestion des ERZ au niveau des autorités de gestion et organisations partenaires travaillant dans le Paysage.
- Autres

2) Fournir des suggestions selon les besoins aux partenaires CARPE concernant leurs activités en rapport avec les régions ERZ et leur bande tampon. Ces recommandations pourraient couvrir l'identification de problèmes essentiels, la participation des parties prenantes pertinentes et l'élaboration des processus et stratégies de planification nécessaires pour relever les défis et menaces associés à la gestion des sites RZE.

3) L'équipe USFS aidera à repérer les besoins de renforcement des approches et outils qui pourraient être utilisés pour la gestion des sites ERZ. Cette tâche s'appuiera sur l'échange d'idées techniques visant à renforcer les approches des partenaires CARPE conformément aux besoins, fournir des éclaircissements et faire part d'expériences tirées de la planification aux Etats-Unis et ailleurs.

4) Elaborer la version préliminaire du Guide de planification ERZ, en s'inspirant des questions, approches, forces et faiblesses observées pendant le travail sur le terrain. Les expériences tirées de cette mission et les éclaircissements apportés par les partenaires CARPE et autres parties prenantes serviront de base au Guide de planification qui pourra s'appliquer aux autres sites ERZ partout dans le bassin du Congo.

5) Rédiger un rapport sur la mission (voir description sous le titre "Produits à fournir").

Tâches pour les partenaires CARPE :

1) Identifier des zones représentatives à faire visiter à l'équipe USFS pour démontrer toute la gamme d'activités qui ont lieu à l'intérieur et aux alentours d'un site ERZ, en faisant ressortir les menaces, défis et problèmes possibles auxquels se heurtent les responsables et parties prenantes des ERZ/ Paysage.

2) Informer les parties prenantes locales et autres entités qui opèrent dans le Paysage (ONG locales et internationales, compagnies forestières/minières, etc.) de l'arrivée de l'équipe et de l'objet de la mission et leur donner l'occasion de dialoguer afin que l'équipe USFS puisse se faire une meilleure idée de la diversité des points de vue, opinions, besoins, ainsi que des forces sociales et économiques intervenant dans le Paysage.

3) Soutien logistique local :

- a. Informer les responsables locaux de l'arrivée de l'équipe et de l'objet de son intervention dans la région.
- b. Organiser des réunions avec les hauts responsables pertinents.
- c. Organiser le transport dans le pays et prendre les dispositions nécessaires pour assurer le logement.
- d. Prendre les dispositions nécessaires pour qu'un traducteur accompagne l'équipe USFS pendant la mission.

4) Avant l'arrivée de l'équipe USFS, le partenaire CARPE rassemblera toutes les informations pertinentes disponibles sur le site ERZ et le Paysage afin que l'équipe puisse les examiner et se préparer convenablement au travail qui devra être effectué pendant son séjour dans le pays. Dans la mesure du possible, ces informations devront être envoyées à l'équipe USFS par voie électronique avant son arrivée. Tout document qui n'est pas disponible sous format électronique devra être mis à la disposition de l'équipe dès son arrivée.

5. Fournir des suggestions et des éclaircissements en vue de l'élaboration du Guide de planification ERZ, en discutant avec les experts USFS des défis qui se posent à la ERZ à l'échelle du pays, de la législation et des ressources dont dispose le gouvernement.

Produits à fournir :

1) *Rapport de mission* : l'équipe USFS rédigera un rapport détaillant les activités conduites pendant la mission et tous les résultats et conclusions des travaux réalisés en vue de l'accomplissement des objectifs et tâches cités plus haut. Ce rapport devra inclure, entre autres :

- a. une évaluation de l'état des informations disponibles sur les ressources de l'ERZ.
- b. une présentation des principaux problèmes, défis, menaces et possibilités observés dans les sites ERZ, en précisant ceux qui sont en train d'être résolus et ceux qui ne le sont pas.
- c. un examen des approches de planification vérifiées qui sont actuellement appliquées dans des zones ERZ, ainsi que des idées et/ou recommandations concernant ces approches.
- d. une liste des tâches futures prioritaires qui devront être abordées pour faire avancer le processus de planification des ERZ, y compris tout rôle futur pour l'assistance technique USFS. Cette section comportera un examen du rôle possible que l'USFS pourrait assurer pour apporter une assistance plus détaillée en matière de planification dans les zones d'extraction ou les Paysages visités.

2) *Version préliminaire du Guide de planification des ERZ* : l'équipe USFS produira une version préliminaire du Guide de planification des ERZ en s'appuyant sur les conclusions de sa mission, le dialogue avec les parties prenantes, ainsi que sur l'expérience de l'USFS. D'autres guides de planification de l'aménagement des terres produits par l'USFS (Paysage, AP et GRNBC) peuvent être examinés (voir plus bas) ; un format similaire sera suivi. Le Guide vise à fournir aux partenaires du CARPE et parties prenantes les processus et outils nécessaires pour bien planifier et gérer un site ERZ afin que les opérations d'extraction et tout autre activité en cours dans cet endroit favorisent la durabilité économique, écologique et sociale. L'équipe USFS devra incorporer dans le guide les enseignements tirés des activités de planification et de gestion USFS dans les sites ERZ.

Documents d'information générale / de consultation à l'avance

- USFS/CARPE Land use planning guides: <http://carpe.umd.edu/Plone/resources/carpemgmttools>
- USAID Central Africa Regional Program for the Environment - <http://carpe.umd.edu/>
- The Forests of the Congo Basin: State of the Forest 2006 - [http://carpe.umd.edu/resources/Documents/THE FORESTS OF THE CONGO BASIN State of the Forest 2006.pdf](http://carpe.umd.edu/resources/Documents/THE_FORESTS_OF_THE_CONGO_BASIN_State_of_the_Forest_2006.pdf)
- USFS Trip Reports:
- Partnering with Extractive Industries for the Conservation of Biodiversity in Africa: A Guide for USAID Engagement. 2008. Biodiversity Analysis and Technical Support for USAID/Africa (BATS). November 2008. http://www.frameweb.org/adl/en-US/2910/file/359/BATS_EI_Guidebook_FINAL.pdf
- Association Technique Internationale des Bois Tropicaux - <http://www.atibt.com/index.php?lang=en>
- Extractive Industries Transparency Initiative <http://eitransparency.org/eiti/summary>
- IUCN/ITTO Guidelines for the Conservation and Sustainable Use of Biodiversity in Tropical Timber Production Forests. 2008 http://www.itto.or.jp/live/Live_Server/4243/E-C44-9-biodiversity.doc
- Overview of Industrial Forest Concessions and Concession-based Industry in Central and West Africa and Considerations of Alternatives http://www.cirad.fr/ur/ressources_forestieres/content/download/939/5468/version/1/file/Karsenty+-+Forest+Concessions+and+Concession+Based+Industry+Central+and+West+Africa.pdf
- Hunting for Livelihood in Northeast Gabon: Patterns, Evolution, and Sustainability <http://www.ecologyandsociety.org/vol13/iss2/art33/>
- Sustainable Forest Management in Cameroon Needs More than Approved Forest Management Plans <http://www.ecologyandsociety.org/vol13/iss2/art36/>
- Forest Management in Africa: Is Wildlife taken into account? FAO NATURE & FAUNE Volume 23, Issue 1 <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/aj987e/aj987e00.pdf>
- Forest, environment, mining laws in the Congo Basin: http://www.riddac.org/index.php?option=com_content&task=blogcategory&id=19&Itemid=26

F.2 Itinéraire

Itinéraire pour la mission d'assistance technique USFS pour la formulation du guide ERZ dans les Paysages Tri-national Sangha (TNS), Dja-Minkebe-Odzala Tri-national (TRIDOM), Ituri-Epulu-Aru faites en République du Congo, Cameroun, et République Démocratique du Congo de 18 mai au 12 juin, 2009.

Date	Objectif du séance/réunion/visite du terrain (à rencontrer)	Logistique leader (noms)	Lieu	Résultats attendus
18 mai 2009	Arrive et installation	UICN – ROC (Marcellin Agnagna)	USA-Brazzaville	
19 mai 2009	Réunions d'introduction et préparatifs technique et logistique (CARPE Focal Point, MEF, WCS Congo Directeur, Ambassade USA)	UICN – ROC (Marcellin Agnagna)	Brazzaville	-Examen itinéraire/plan de travail -Réunion avec point de coordination CARPE, ambassade USA, Directeur WCS et staff MEF pour 1) Introductions; 2) Points de vue des partenaires sur le contexte/situation utiles pour la mission, et 3) rec. et questions concernant la planification ERZ
20 mai 2009	Voyage et séance de travail avec WCS-OUESSO (Directeur PROGEPP-IFO)	UICN – ROC (Marcellin Agnagna) WCS –ROC (Richard Malonga)	Brazzaville-Ouessou	-Introductions -Points de vue de WCS sur le contexte/situation utiles pour la mission -Rec. et questions concernant la planification ERZ
21 mai 2009	Séance de travail avec tout le staff WCS-OUESSO (PROGEPP-IFO)	WCS –ROC (Richard Malonga)	Ouessou	-Introductions -Points de vue de WCS sur le contexte/situation utiles pour la mission -Rec. et questions concernant la planification ERZ dans le Paysage TRIDOM et PROGEPP-Ngombe en particulier
22 mai 2009	Séance de travail avec la Direction Départemental de l'Economie Forestière Séance de travail avec partenaires à Ngombe (Directeur D'exploitation (Matthieu) ; Cellule d'aménagement ; Coordonateur PROGEPP-Ngombé (Ngouembe))	WCS –ROC (Richard Malonga)	Ouessou-Ngombe-Ouessou	-Introductions -Points de vue des gouv. provinciaux/district sur le contexte/situation - Rec. et questions des gouv. provinciaux/district concernant la planification ERZ -Introductions -Points de vue IFO sur le contexte/situation utiles pour la mission -rec. et questions IFO concernant la planification ERZ
23 mai 2009	Visite de la Concession IFO pour l'exploitation en cours et il y a deux ans (partenaires à Ngombe) Continuation de séance de travail avec partenaires à Ngombe (Cellule d'aménagement)	WCS –ROC (Richard Malonga)	Ouessou-Ngombe-Ouessou	-Visite de terrain pour voir la planification et exécution sur le terrain des zones d'extraction IFO et poursuite des discussions techniques

Rapport de mission USFS/CARPE pour des zones d'extraction

Date	Objectif du séance/réunion/visite du terrain (à rencontrer)	Logistique leader (noms)	Lieu	Résultats attendus
24 mai 2009	Voyage et installation Séance de travail avec les responsables WWF/MINFOF-Mambele (Albert Mounga, Cyrille Pelissier, Matthew Kuhn, autres)	WWF – Cameroon (Zacharie Nzoo)	Mambele	-Introductions -Points de vue WWF sur le contexte/situation utiles pour la mission -Rec. et questions WWF concernant la planification ERZ dans le Paysage TNS et la périphérie du Parc Lobeke en particulier
25 mai 2009	Working session with SEFAC (cellule d'aménagement, chef de chantier, bureau informatique/tracabilite, responsable scierie) – Libongo and site visit to concession (FSC certification),	WWF – Cameroon (Zacharie Nzoo)	Mambele- Libongo	-Introductions -Points de vue SEFAC sur le contexte/situation utiles pour la mission -Rec. et questions SEFAC concernant la planification ERZ -Visite de terrain pour voir la planification et exécution sur le terrain des zones d'extraction SEFAC et poursuite des discussions techniques
26 mai 2009	Continued working session with SEFAC (cellule d'aménagement) Working session with WWF Jengi a Yokadouma (Zacharie Nzoo, Alphonse Ngniado, Louis Defo, etc)	WWF – Cameroon (Zacharie Nzoo)	Libongo- Yokadouma	-Introductions -Points de vue WWF sur le contexte/situation utiles pour la mission -Rec. et questions WWF concernant la planification ERZ dans le Paysage TRIDOM et aussi vue d'ensemble du projet UTO dans sud-est Cameroun et Jengi
27 mai 2009	Reunion avec toutes les responsables de l'UTO-Sud Est (Delegue de Foret/MINFOF, GTZ, Membre de Parlement, Prefet) Visit et discussion avec Safari operator (Ngonga Chasse) a Lokomo	WWF – Cameroon (Zacharie Nzoo)	Yokadouma- Mambele	Réunion avec responsables locaux/régionaux pour 1) Introductions; 2) Points de vue sur le contexte/situation utiles pour la mission, et 3) Rec. et questions concernant la planification ERZ
28 mai 2009	Visite de Foret Communale de Mouloundou	WWF – Cameroon (Zacharie Nzoo) WCS –ROC (Richard Malonga)	Mambele- Ouesso	Réunion avec le Maire et personnel "technique" travaillant dans une "forêt communale" pour 1) Introductions; 2) Points de vue sur le contexte/situation utiles pour la mission, et 3) Rec. et questions concernant la planification ERZ
29 mai 2009	Voyage et installation Report / guide writing	WCS –ROC (Richard Malonga) UICN – ROC (Marcellin Agnagnai)	Ouesso - Brazzaville	-Transport et rassemblement pour la 2 ^{ème} étape de la mission
30 mai 2009	Reunion interne et Report / guide writing	UICN – ROC (Marcellin Agnagna)	Brazzaville	Réunion interne et rédaction rapport / guide
31 mai 2009	Voyage et installation Report / guide writing	UICN – ROC (Marcellin Agnagna) UICN - DRC (Serge Osodu)	Brazzaville - Kinshasa	Réunion interne et rédaction rapport / guide

Rapport de mission USFS/CARPE pour des zones d'extraction

Date	Objectif du séance/réunion/visite du terrain (à rencontrer)	Logistique leader (noms)	Lieu	Résultats attendus
1 juin 2009	Reunion USAID/CARPE et USFS (David Yanggen, Nico Tchamou, Serge Osodu) Séance de travail USFS Consultant close out (Robert Leprohon)	UICN - DRC (Serge Osodu)	Kinshasa	-Introductions -Mise au courant sur la première partie de la mission et préparation de la dernière étape de la mission -Examen des autres activités USFS/CARPE - Réunion interne et rédaction rapport / guide
2 juin 2009	Report / guide writing	UICN - DRC (Serge Osodu)	Kinshasa	-Réunion interne et rédaction rapport / guide
3 juin 2009	Report / guide writing Reunion USAID/CARPE et USFS continue (John Flynn)	UICN - DRC (Serge Osodu)	Kinshasa	-Réunion interne et rédaction rapport / guide -Examen des autres activités USFS/CARPE
4 juin 2009	Voyage et installation Discussions préliminaires sur l'agenda	WCS – DRC (Robert Mwinyihali)	Kinshasa-Beni	
5 juin 2009	Contacts et discussions avec WCS : (Jean Remy Makana) Contacts et discussions avec WCS et ENRA (Robert Ducarme, Gustave Lubala, Jean Remy Makana et J. Madidi) Visite de l'usine ENRA (Robert Ducarme).	WCS – DRC (Jacob Madidi K)	Beni	-Introductions, WCS points de vue sur le contexte/situation utiles pour la mission, rec. et questions WCS concernant la planification ERZ dans le Paysage d'Ituri -Poins de vue ENRA sur le contexte/situation utiles pour la mission et rec. et questions ENRA concernant la planification ERZ -Visite du chantier industriel ENRA et poursuite des discussions techniques
6 juin 2009	Visite de la concession ENRA Report / guide writing	WCS – DRC (Jacob Madidi)	Beni	-Visite pour voir la planification et exécution sur le terrain des zones d'exploitation forestières ERZ d'ENRA et poursuite des discussions techniques - Visite d'une "plantation industrielle", introductions et discussions techniques
7 juin 2009	Séance de travail avec les communautés à Katanga Séance de travail avec CENEM Visite des plot pilote de cacaoyère sous ombrage (WCS, ENRA, ESCO) Visite de pépinière ENRA	WCS – DRC (Jacob Madidi)	Ituri-Epulu	-Visite du site pilote de forêt communautaire, introductions et discussions techniques -Discussions avec des membres des communautés locales et ONG locale -Visite diverses activités WCS et ENRA sur le terrain
8 juin 2009	Visite de RFO and rencontre avec WCS Directrice et ICCN conservateur Assistance a la réunion avec le CBNRM comite de gestion des ressources naturelle a Banana. Rencontre avec responsable de PACT a Mambasa et visite de bureau WCS programme foresterie	WCS – DRC (Jacob Madidi)	Beni	-Visite réserve Ituri et examen de la dynamique du parc au niveau du Paysage --Discussions avec des membres des communautés locales, introductions et discussion technique
9 juin 2009	Voyage et installation Report / guide writing	WCS – DRC (Jacob Madidi)	Beni-Goma	-Voyage

Rapport de mission USFS/CARPE pour des zones d'extraction

Date	Objectif du séance/réunion/visite du terrain (à rencontrer)	Logistique leader (noms)	Lieu	Résultats attendus
10 juin 2009	Voyage et installation Report / guide writing	USA – Embassy	Goma- Kinshasa	-Voyage
11 juin 2009	Meeting with USAID/CARPE management – Out-briefing Meeting with US Embassy staff - Out-briefing	UICN - DRC (Serge Osodu) UICN – ROC (Marcellin Agnagna)	Kinshasa- Brazzaville	-Voyage -Discussions relatives aux ERZ et compte rendu
12 juin 2009	Restitution with interested partners (CARPE Focal Point) Report / guide writing Depart le soir	UICN – ROC (Marcellin Agnagna)	Brazzaville	- Discussions relatives aux ERZ et compte rendu -conclusion

F.3 Listes des contacts

N°	Nom et prénom (s)	Fonction
1	Marcellin AGNAGNA	CARPE Representative, ROC
2	Marcel IBARA	Nat. Coordinator, WRI Coordinator
3	Lambert IMBALO	Cabinet Director, Ministry of Economy and Forestry (MEF)
4	Jacques KANWE	General Inspector, Forestry Economics, MEF
5	Antoinette NKABI	Wildlife and Protected Area Advisor, MEF
6	Etienne MASSIMBA	Wildlife and Protected Area Director, MEF
7	Adolphe GASSEMBO	Forestry Advisor, MEF
8	Germain NKOMBO	Environment Advisor, MEF
9	Adélaïde ITOUA	Protected Area, Environment and Sustainable Development Attachée, MEF
10	Paul TELFER	Program Director, WCS, ROC
11	Cindy GREGG	Deputy Chief of Mission Residence (DCR), U.S. Embassy, ROC
12	Richard MALONGA	Principal Technical Advisor, Odzala Buffer Zone Project, WCS
13	Gervais LAMBERT IKEBA	Conservation Educator, WCS
14	Albert-Gilbert ELENDE	Socio-Economic Researcher, WCS
15	Bernard N'GALOUO	Assistant Socio-Economic Researcher, WCS
16	Gabin MOUKAKO	Ecology Researcher, WCS
17	Franck KIMINOU	Ecology Researcher, WCS
18	Alain ONDZIE	Ecology Researcher, WCS
19	Mbalampouom Anthelme ALLAM	Assistant Ecology Researcher, WCS
20	Théché EKOOUNGONLOU	Student Trainee, WCS

Rapport de mission USFS/CARPE pour des zones d'extraction

N°	Nom et prénom (s)	Fonction
21	Itoua Camille	MEF - Chef de Service de la faune et des aires Protégées (DDEF-Sangha)
22	Omani Joel	MEF - Chef de service valorisation des ressources forestieres (DDEF-Sangha)
23	Malonga Daniel:	MEF - Chef de service Etude et planification (DDEF-Sangha)
24	Pascal MATHIEU	Forest, Management and Social Director, Industrie Forestiere de Ouesso (IFO)
25	Pierre NGOUMBE	Coordonnateur PROGEPP-Ngombe
26	Yolente DELAUNOY	Socio-economic Coordinator, IFO
27	Maximin MBOULAFINI	Coordonateur adjoint de la cellule d'aménagement IFO
28		Chef d'équipe en foret, IFO
29	Albert MOUNGA	Conservator, Lobéké N.P.
30	Cyrille PELISSIER	TNS Landscape Lead, Lobeke Technical Advisor
31	Matthew KUHN	Peace Corps Volunteer, WWF Lobeke
32	Alphonse NGNIADO WOUALA	Senior Forest Officer, WWF Jengi Project
33	Falcucci FRANCESCO	Site Manager, SEFAC
34	Oumar ABAJAR	Forest Manager, SEFAC
35	Séraphin NGOUMBE	Sociologue, SEFAC
36	Norga BATOULE	Assistant Forest Officer, SEFAC
37	Angelo PIAZZALOUNGA	GIS Coordinator, SEFAC
38	John OMBALA	Office Manager, SEFAC
39	Aboubaka NSANGO	Trainee, SEFAC
40		Reforestation Officer, ANAFOR, SEFAC
41	Zacharie NZOOH	Director, WWF Jengi Project
42	Richard TAMUNGANG	GIS Officer, WWF Jengi Project

Rapport de mission USFS/CARPE pour des zones d'extraction

N°	Nom et prénom (s)	Fonction
43	Ebenezu Poincarre PONKA	Conservation and Livelihood Assistant, WWF Jengi Project
44	Menge Fidelis PEGUE	Communications Officer, WWF Jengi Project
45	Louis DEFO	Collaborative Management Advisor, WWF Jengi Project
46	Claude CHEUDJON	Assistant Forest Officer, WWF Jengi Project
47	Kirsten HGENER	Coordinator ProPSFE, GTZ
48	Antonio CARILLO	Coordinator ProPSFE-East, GTZ
49	Honorable BANGAOUI	Central Africa Parliment Delegate
50	Eitel PANDONG	Delegue de Foret a Yokadouma, Ministry of Forests and Wildlife (MINFOF)
51	Børge LADEFIGED	Professional Hunter, Owner, Ngong Safaris
52	Kim Beck HANSEN	Professional Hunter, Ngong Safaris
53	Jean-Jacques IPANDO	Mayor, Moloundou
54	Leon MBITA	Chef de la cellule foresterie communale, Moloudou
55	David YANGGEN	Deputy Director USAID/CARPE, Landscape Program CTO
56	Nicodeme TCHAMOU	Regional Program Manager USAID/CARPE
57	Sophie BROCK	Program Assistant USAID/CARPE
58	Thomas SIGLER	Intern USAID/CARPE
59	Serge OSUDU	DRC CARPE Focal Point, IUCN
60	Robert LEPROHON	Consultant, USFS/SPIAF
61	Sebastien MALELE	MECNT/SPIAF Directeur
62	Christophe MUSAMPA	MECNT/SPIAF
63	Franck KAPA	Conseiller Technique National, FAO
64	Pierre METHOT	Central Africa Director, WRI

Rapport de mission USFS/CARPE pour des zones d'extraction

N°	Nom et prénom (s)	Fonction
65	Antoine de La ROCHEFORDIERE	Head Programme Manager, Forestry Monitoring Programme, SGS
66	Lorne SEGERSTROM	Assistant Regional Security Officer, US Embassy DRC
67	Sadia DEMARQUEZ OUAR	Coordinatrice de Programme UICN, RDC
68	Andre SIMON	Forestier expert principal gestion ressources naturelles, FAO
69	Robert MWINYIHALI	Assistant Country Director, WCS-RDC
70	Jean Remy MAKANA	Directeur Projet Foresterie, WCS-RDC
71	Bisele KASEREKA	Charge des aspects socio-economique, WCS-RDC
72	Jacob MADIDI	Charge de inventaires biologique, WCS-RDC
73	Robert DUCARME	Directeur General, ENRA
74	Jacques BARHAFUMWA	Directeur Administratif, ENRA
75	Gustave KISHWEKA	Consultant Forestier, ENRA
76	Gilbert Mwalibantu	Chef de l'exploitation forestiere
77	Kasereka KIROKI	Chef d'equipe - Capitas bloc B, ENRA
78	Rashidi	Chef d'equipe - Capitas bloc A, ENRA
79	Kabonge KIZUBGU	Encadreur de pygmees, ONG PEDDP
80	Zacari ABIBU	Chef de sous Localite Makumo
81	Muhisa KIHIANA	Capitas gardes forestier, ENRA
82	Edmond	Chef pygmee
83	Kau MAKENE	Chef pygmee
84	Emmanuel DONDO	Coordonateur, Comite d'Exploitants et Negociants de bois de Mambasa - CENEM
85	Ellen BROWN	Directrice de projet RFO-Ituri, WCS
86	Ghislain SOMBA	Conservateur RFO-Ituri, ICCN

Rapport de mission USFS/CARPE pour des zones d'extraction

N°	Nom et prénom (s)	Fonction
87	Michel MOYAKESSO	Charge de centre d'accueil, ICCN
88	Andre BATOMINE	Chef de Groupement
89	Asiole	President comite CBNRM Banana
90	Zakona	Vice- president comite CBNRM Banana
91	Wells NJO	Mabassa Coordinator, PACT
92	Alan EASTHAM	US Ambassador to the Republic of Congo

F.4 Page Récapitulative de la Mission ERZ

	<p><i>Mission d'assistance technique USFS pour la formulation du guide ERZ dans les Paysages Tri-national Sangha (TNS), Dja-Minkebe-Odzala Tri-national (TRIDOM) Ituri-Epulu-Aru en République du Congo, Cameroun, et République Démocratique du Congo le 18 mai au 12 juin, 2009)</i></p>	
<p><i>Etude/enquête de partenaires CARPE</i></p>		

Description du ERZ - Les zones d'extraction définies dans le contexte du Paysage PFBC/CARPE

Les zones d'extraction sont:

- les concessions ou autre titres d'exploitation forestières,
- les plantations privées de grande échelle,
- les zones d'exploitation minière,
- Les installations pétrolières/gaz, et
- Les zones chasse-safari.

Objectif - le Guide vise à fournir aux partenaires CARPE et aux parties prenantes des processus et outils pour engager, planifier, et gérer convenablement une zone d'extraction; afin que les opérations d'extraction et autres activités existantes encouragent comme il le faut la durabilité économique, écologique et sociale à long terme – objectifs de Plan du Paysage. Le Guide vise à soutenir les partenaires CARPE dans leurs efforts pour planifier leurs propres activités concernant la gestion des ressources naturelles des zones d'extraction situées dans les Paysages PFBC/CARPE.

Clarifications et caractéristiques principales de l'approche CARPE dans les zones d'extraction et refléter dans le guide ERZ - Le guide de planification du zone d'extraction diffère des guides de planification au niveau GRNBC, AP et du Paysage :

- Il ne décrira pas de processus pour la création d'un plan de gestion d'une exploitation forestière ou minière
- Il recommandera les points sur lesquels les partenaires CARPE devront se concentrer dans une zone d'extraction pour assurer des opérations qui soient durables et qui ne portent atteinte ni à la société ni à l'écologie

Approches actuelles et/ou potentielles CARPE à la planification et la mise en œuvre des plans des zones d'extraction - Les possibles interventions des partenaires dans les zones d'extraction peuvent s'appuyer sur les avantages comparatifs des partenaires CARPE :

- Plan de gestion de faune et sa mise en œuvre ;
- Identification des zones sensibles/importantes ;
- Jouer un rôle d'intermédiaire entre les communautés et les opérateurs économiques
- Promouvoir pour l'aménagement forestier durable (certification, autres);
- Suivre et influencer les études d'impacts environnementaux dans les zones minières ;
- Formation des agents qui feront les inventaires écologiques et les enquêtes socio-économiques ;
- Formaliser les conventions (ex. Cameroun) et/ou protocoles (ex. Gabon) entre les acteurs;
- Appliquer la même approche / appui à la gestion de faune pour plusieurs petits exploitants forestiers dans un même Paysage ;
- Suivi des activités des concessionnaires au-delà de l'unique processus de planification.

Termes de Référence : Mission USFS-IP

- Evaluation des informations sur les ressources des zones d'extractions.
- Ebauche des questions clés, défis, menaces et possibilités qui se présentent dans les zones d'extractions (en indiquant ce qui est abordé et ce qui ne l'est pas).
- Aperçu des approches de planification utilisées dans les zone d'extractions et recommandations d'amélioration.
- Une première ébauche du Guide de planification pour des zones d'extractions.